

Rapport d'activité 2022

SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST





SOMMAIRE

01

LE SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST

1.1. Le bassin versant de la Seine Mantoise	9
1.2. La gouvernance	10
1.3. L'équipe du SMSO	13
1.4. Nos missions et outils	14
1.5. Le bilan financier	15
1.6. Le budget	17

02

LES ACTIVITÉS DU SMSO EN 2022

2.1. Rôle et actions du SMSO	21
2.2. Intégration du territoire du SMSO dans PAPI SMF 2 et inscription des actions	22
2.3. Études de programmation et investigations	24
2.3.1. Étude hydraulique et hydromorphologique de la Seine Mantoise	24
2.3.2. Étude de définition d'un programme de restauration hydraulique du bras de Seine sur les communes de Méricourt et de Mousseaux-sur-Seine	26
2.3.3. Étude de ruissellement sur le territoire de la CA SGBS	28
2.3.4. Étude de définition d'un programme de protection contre les inondations et restauration des milieux aquatiques du ru d'Orgeval	29
2.3.5. Lidar	34
2.3.6. Installation d'un réseau de suivi des débits, des hauteurs de cours d'eau et météorologique des affluents de la Seine	36
2.3.7. Suivi de la zone humide de Montesson	37

02

LES ACTIVITÉS DU SMSO EN 2022

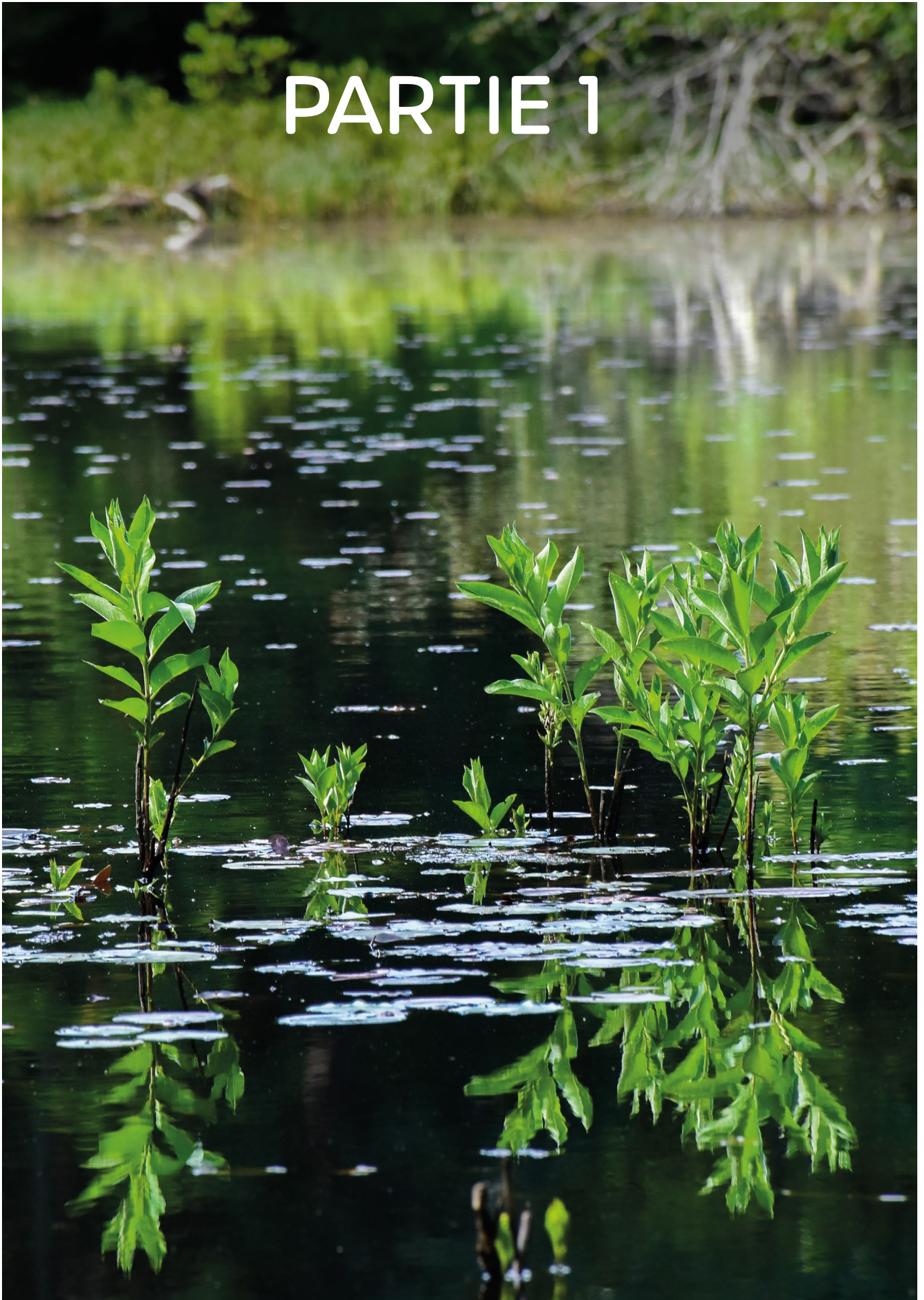
2.4. Maîtrises d'œuvre et travaux	39
2.4.1. Maîtrise d'œuvre de restauration des sections aval de l'Aubette-de-Meulan et de la Montcient	39
2.4.2. Renaturation d'un terrain en bord de Seine à Médan	41
2.4.3. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de restauration des berges de Seine sur la commune de Vaux-sur-Seine	43
2.4.4. Étude de conception, de modélisation d'un programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion hydrique des sols sur différents sous bassins versants de la CU GPSEO	44
2.4.5. Mise en place d'un programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion hydrique des sols sur les communes de Mézières-sur-Seine, Rosny-sur-Seine et Aavernes	45
2.4.6. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passerelle en bord de Seine sur la commune de Cormeilles-en-Parisis (hors GEMAPI)	46

02

LES ACTIVITÉS DU SMSO EN 2022

2.5. La gestion des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les inondations	47
2.5.1. Gestion des cours d'eau	47
2.5.2. Gestion des digues	49
2.5.3. Étude de dangers (EDD) des systèmes d'endiguement Sartrouville-Montesson	51
2.5.4. Étude de dangers (EDD) des systèmes d'endiguement Le Pecq Rive Gauche et Rive Droite	52
2.5.5. Surveillance des digues	54
2.6. Actions hors GEMAPI	55
2.6.1. Passerelles	55
Bacs	57

PARTIE 1



LE SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST

1. Le bassin versant de la Seine Mantoise

Le bassin versant de la Seine Mantoise, le territoire du SMSO, s'étend sur environ 900 km². Le territoire du SMSO recouvre 105 km de Seine depuis Bezons jusqu'à Limetz-Villez, soit environ 15 % de sa longueur.

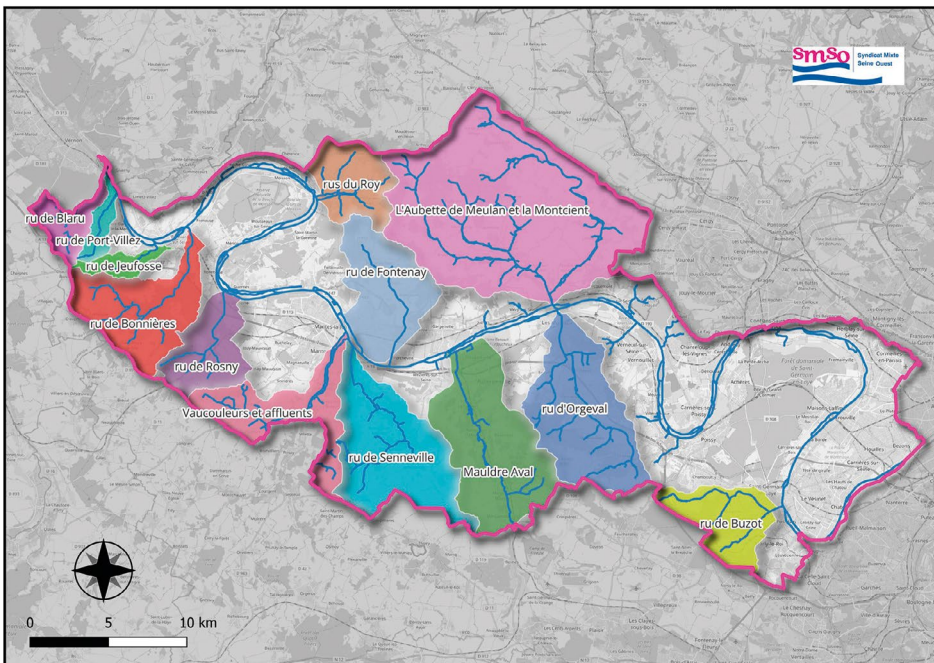
La Seine traverse le département des Yvelines dans sa partie nord et du Val d'Oise d'est en ouest, et longe le territoire de 57 communes.

Axe de communication et facteur de développement économique, la Seine est un élément structurant en termes de patrimoine naturel et de richesse écologique qui exerce son influence sur un vaste territoire.

Les berges du fleuve et les zones naturelles d'expansion des crues, notamment, assurent un rôle précieux en matière de fonctionnement écologique des milieux, de réservoir de biodiversité, et d'axe de flux écologique.

La vallée de la Seine est donc le siège d'un fort développement économique et résidentiel. Elle constitue à la fois une ressource en eau qu'il faut préserver, une voie d'eau aux enjeux économiques et touristiques importants et un patrimoine précieux.

Le bassin de la Seine Mantoise, est situé au centre du bassin parisien, à l'ouest de Paris, il se trouve à cheval sur trois départements : le nord du département des Yvelines, qui constitue la plus grande partie de son territoire, le Sud du département de Val d'Oise et l'ouest du département des Hauts-de-Seine (uniquement la commune de Bezons).



105 km
de Seine et
300 km
de cours d'eau

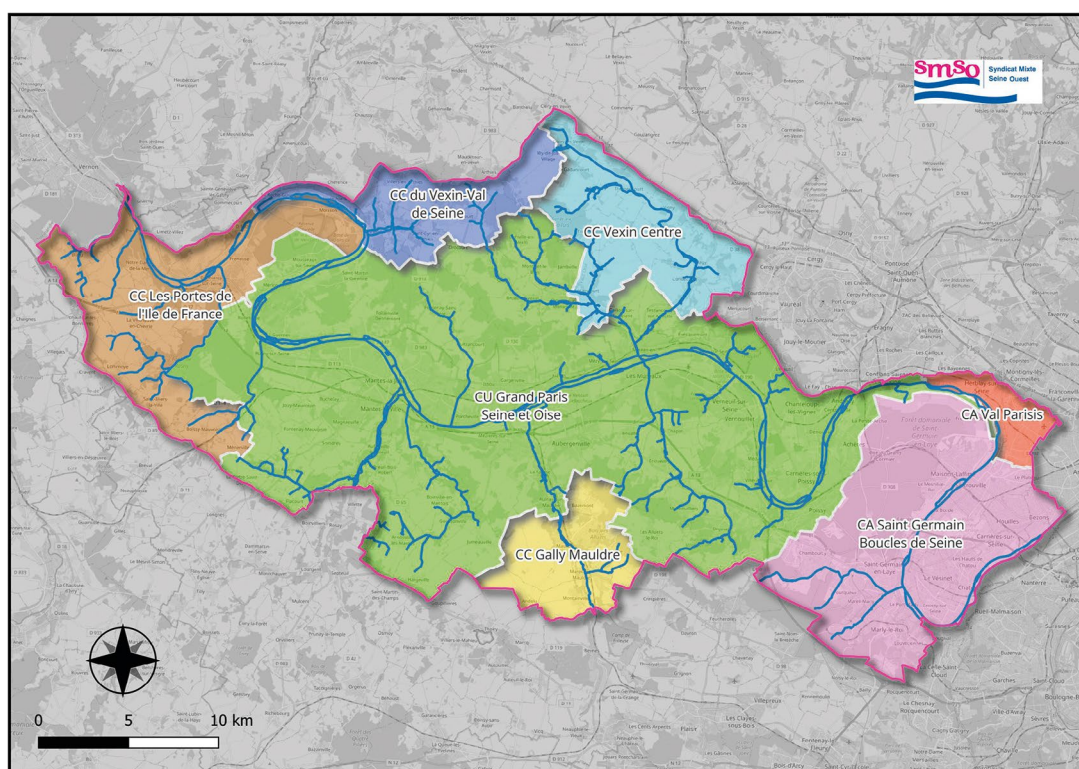
141
communes
traversées

980 km²
étendu du
bassin versant

14
affluents
de la Seine

2. La gouvernance

Le Syndicat Mixte Seine Ouest regroupe en 2022 le Département des Yvelines et cinq établissements publics de coopération intercommunale (la Communauté d'agglomération de Saint Germain Boucles de Seine, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, la Communauté de communes les Portes de l'Île de France, la Communauté de communes Vexin Val de Seine et la Communauté de communes Vexin Centre, représentant 138 communes et une population d'environ 800 000 habitants.



Périmètre du SMSO et ses intercommunalités membres

Le Syndicat Mixte Seine Ouest intervient sur le territoire des collectivités adhérentes du bassin versant. Il est administré par un Comité syndical, chargé de prendre les décisions par délibération, fixant ainsi les actions à engager par le Syndicat et permettant le fonctionnement de la structure. En 2022, ce comité était composé de 31 délégués syndicaux et leurs suppléants

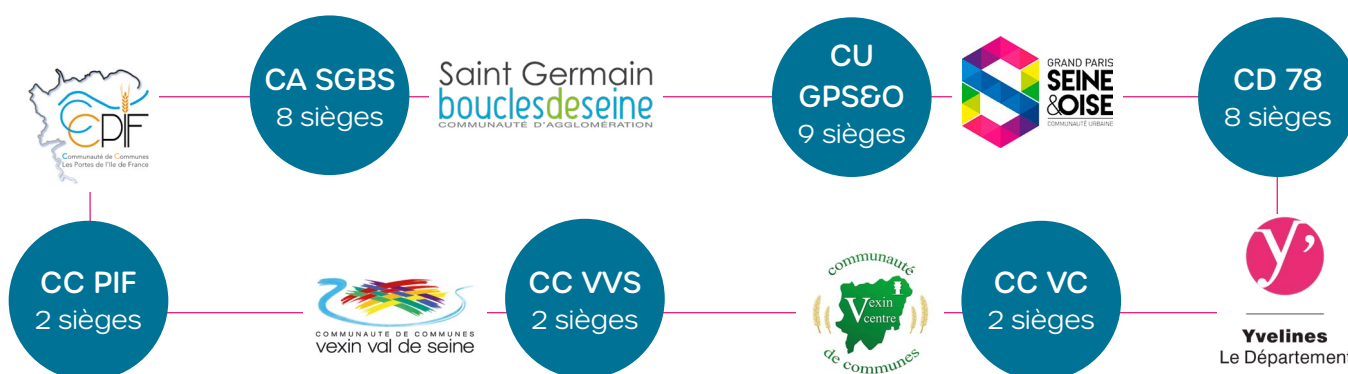
Le SMSO est présidé par M. Daniel LEVEL, Maire délégué de Fourqueux.

Il est entouré de quatre vice-présidents :

- **Mme Laurence BERNARD**, déléguée de la CA SGBS et Maire du Pecq
- **M. Maurice BOUDET**, délégué de la CU GPS&O et Maire de Rolleboise
- **Mme Dominique HERPIN-POULENAT**, déléguée de la CC VVS et Maire de Vétheuil
- **Mme Joëlle ROLLIN**, déléguée de la CC PIF et Maire de Blaru

Règles de répartition des sièges (sauf CD 78)

- 2 membres de 1 à 50 000 habitants
- 1 membre supplémentaire par tranche de 50 000 habitants



Le SMSO met en place des commissions géographiques pour rester au plus près du territoire et maintenir le lien avec les élus locaux. Elles permettent d'associer tous les acteurs concernés par sous bassin versant.

Les commissions géographiques se prononcent sur les PPI qui sont élaborés avec chacun des membres.

Composition souple et adaptable :

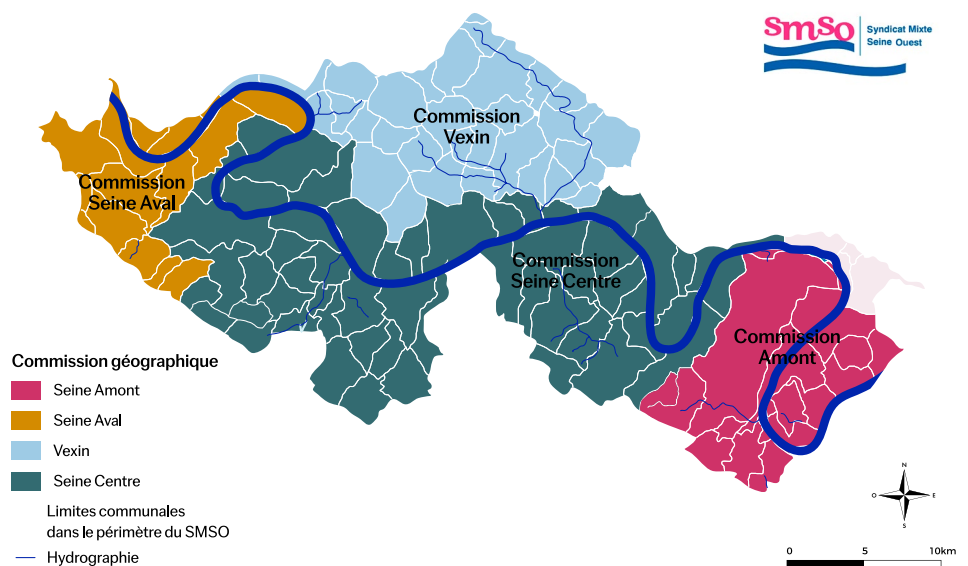
MEMBRES DU COMITÉ
SYNDICAL

MEMBRES DÉSIGNÉS
PAR LES EPCI

MEMBRES CONSULTATIFS
SUIVANT LES ENJEUX/
OBJECTIFS

Le territoire de compétence du SMSO compte quatre commissions géographiques :

- la commission Seine Amont correspondant au périmètre de la CA de Saint Germain Boucles de Seine ;
- la commission Seine Centre correspondant au périmètre de la CU Grand Paris Seine & Oise situé dans le bassin-versant de la Seine, à l'exception des sous-bassins du ru du Roy, de l'Aubette, de la Montcient et du ru de Fontenay qui sont intégrés dans la commission « Vexin » ;
- la commission Seine Aval correspondant au périmètre de la CC les Portes de l'Île-de- France
- la commission Vexin correspondant au périmètre de la CC Vexin Val de Seine situé dans le bassin versant de la Seine, au périmètre de la CC Vexin centre situé dans le bassin versant de la Seine et au périmètre de la CU GPS&O comprises dans les sous bassins du ru du Roy, de l'Aubette, de la Montcient et du ru de Fontenay.



3. L'équipe du SMSO

Avec la prise de compétence GEMAPI et ruissellement, l'équipe opérationnelle du SMSO s'est étoffée par le recrutement d'ingénieurs et de techniciens spécialisés en matière de gestion des milieux aquatiques ou en prévention des inondations (hydraulique fluviale).

L'équipe du SMSO comprend :

- Une équipe technique comprenant 9 personnes, 6 ingénieurs et 3 techniciens rivière.
- L'équipe est structurée en 2 pôles, 1 pôle gestion des milieux aquatiques et 1 pôle prévention des inondations y compris le ruissellement ; le territoire du SMSO est structuré en commissions géographiques. Un référent technique est nommé pour chaque commission.
- L'équipe technique est secondée par l'équipe administrative et la direction (Directrice technique et Directrice Générale).

La direction administrative du SMSO est regroupée au sein d'un pôle mutualisé avec trois autres structures : le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Étangs et Rigoles (SMAGER), le Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses affluents (COBAHMA - ETPB Mauldre) et l'Agence départementale Ingénier'Y. Chaque structure dispose de sa propre équipe technique.

Le pôle administratif est basé à Rambouillet, le pôle technique à Poissy. Chacun des membres du syndicat dispose d'un référent géographique

Marie RIVIERE
Directrice Générale

Daniela CALVAR
Directrice Technique
SMSO - COBAHMA

Valérie PIERRÈS
Directrice Administrative
et Financière

SMSO - PÔLE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Eva HATO
Ingénieure hydraulique

Caroline DOENLEN
Ingénieure GEMAPI

Emilien COUVELARD
Technicien ruissellement

Dylan PHILOMIN
Ingénieur GEMAPI

SMSO - PÔLE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Antoine FORTIN
Responsable technique

Camille DUPREY
Ingénieure GEMAPI

Géraud de GOEDE
Technicien rivières

Guillaume ERNOULT
Technicien rivières

PÔLE ADMINISTRATIF

Frédérique LLORET
Gestionnaire
administrative
et comptable

Fabienne VIEUX
Gestionnaire
administrative
et comptable

4. Nos missions et outils

Depuis 2019, le SMSO est l'autorité compétente en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) afin de gérer de façon cohérente la Seine Yvelinoise dans un but d'intérêt général, tout en préservant la qualité des milieux aquatiques.

Il exerce également la compétence ruissellement, ainsi que ses missions historiques, via des conventions (notamment le développement des liaisons douces).

1 Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau [...]

2 Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Les 4 missions de la compétence GEMAPI

3 Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

4 La défense contre les inondations [...]

Le Syndicat joue plusieurs rôles distincts et complémentaires :

- 1** Il intervient comme appui technique, auprès des collectivités locales (EPCI) pour la mise en œuvre de projets et également parfois auprès de particuliers ;
- 2** Il agit comme structure porteuse, c'est-à-dire qu'il anime et coordonne des outils de gestion comme le Contrat Territoires Eau et Climat (CTEC) ou la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

5. Le bilan financier

° BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

Les charges de fonctionnement du SMSO ont augmenté de 5 % en 2022 et s'établissent à 1 378 K€.

Les « Charges à caractère général » présentent en 2022 un niveau très proche de celui de 2021. Les dépenses courantes du SMSO reculent de 11 %, les dépenses liées à la compétence GEMAPI progressent de 3 % et s'établissent à 349 K€ : 324,4 K€ concernent les travaux d'entretien et 21 K€ les études.

Les « Charges de personnel » enregistrent une augmentation de 12 % suite aux recrutements réalisés en 2022 pour faire face au développement de l'activité : un technicien, un ingénieur et une gestionnaire administrative sont ainsi venus renforcer les équipes.

Les « Charges financières » diminuent en raison du remboursement de la dette long terme portée par le syndicat pour le compte de ses adhérents. En effet, deux de ces emprunts sont arrivés à échéance en 2022.



Les recettes de fonctionnement reculent de 14 % en 2022 et s'établissent à 2 149 K€. Le montant des « Participations statutaires » diminue du fait du désengagement financier progressif du Conseil départemental des Yvelines suite à la prise de la compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre et la mise en place de la taxe afférente.

Le montant des « Contributions des EPCI à leurs opérations » recule ponctuellement en raison du glissement début 2022 d'opérations prévues fin 2021 : le financement de ces opérations a déjà été appelé en 2021.



Concernant les « subventions », l'Agence de l'Eau Seine Normandie a financé en 2022 l'animation du Contrat Territorial Eau et Climat Seine Mantoise ainsi que l'entretien du ru d'Orgeval.

Les « Produits de services » marquent un fléchissement avec la fin de la convention d'accompagnement du SIBVAM suite à son adhésion au SMSO en 2022.

Le résultat de fonctionnement du SMSO s'élève en 2022 à 771 K€. Après prise en compte de l'excédent de fonctionnement reportable 2021 du SIBVAM, intégré suite à son adhésion-dissolution, le SMSO dispose, fin 2022, d'un excédent reportable de fonctionnement de 4 551 K€.

° BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

Les dépenses d'investissement ont enregistré en 2022 une baisse de 48 %, inhérente à la fin de l'opération de la digue de Montesson. Cette dernière avait généré en 2021 un fort niveau de dépenses avec le remboursement de deux prêts de trésorerie pour un total de 4 M€ et un montant de factures de travaux encore élevé.

En fait, les dépenses d'équipement, corrigées des éléments de l'opération de la digue de Montesson, présentent en 2022 une hausse de 20 %, passant de 446 K€ à 537 K€.

La ligne « Remboursement d'emprunts » ne comprend en 2022 que l'amortissement des emprunts souscrits pour le compte des communes de Sartrouville et de Conflans-Sainte-Honorine ainsi que le remboursement de l'emprunt Long Terme mis en place pour la construction de la digue de Montesson.

Enfin, le SMSO a mené, pour le compte de tiers, des opérations à hauteur de 2,1 M€. L'essentiel de ces dépenses concerne les travaux de restauration de la continuité écologique de la Mauldre à Maule, réalisés pour le compte de la CC Gally Mauldre pour 1,9 M€ et les opérations d'aménagement de berges à Cormeilles-en-Parisis et à La Frette-sur-Seine, réalisées pour le compte de la CA Val Parisis.



Au sein des recettes d'investissement, les subventions s'élèvent en 2022 à 0,9 M€. Elles regroupent les aides de l'État via le Fonds Barnier pour les opérations PI (protection contre les inondations), les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les opérations GEMA et la participation de la Région Île-de-France à des opérations d'aménagement de berges.

Le résultat d'investissement 2022 s'élève à 1171 K€ portant l'excédent reportable de la section d'investissement à 108 K€, après intégration de l'excédent d'investissement reportable 2021 du SIBVAM.

6. Le budget

° BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES (K€)	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général	480,6	475,0
<i>Dépenses courantes</i>	141,2	125,9
<i>Dépenses GEMAPI</i>	339,4	349,1
Charges de personnel	654,8	732,9
Autres charges de gestion courante	29,7	30,4
Charges financières	74,5	58,0
Dotations aux amortissements	73,8	81,9
TOTAL	1 313,4	1 378,2

RECETTES (K€)	CA 2021	CA 2022
Atténuation des charges	18,8	29,8
Produits des services	35,7	14,5
Dotations, subventions et participations	2 446,4	2 105,0
<i>dont participations statutaires</i>	1 069,8	967,9
<i>dont participations des EPCI à leurs opérations GEMAPI</i>	700,9	497,1
<i>dont remboursement annuités prêts</i>	534,9	446,7
<i>dont subventions</i>	91,2	25,1
Produits exceptionnels	10,3	-
TOTAL	2 511,2	2 149,3

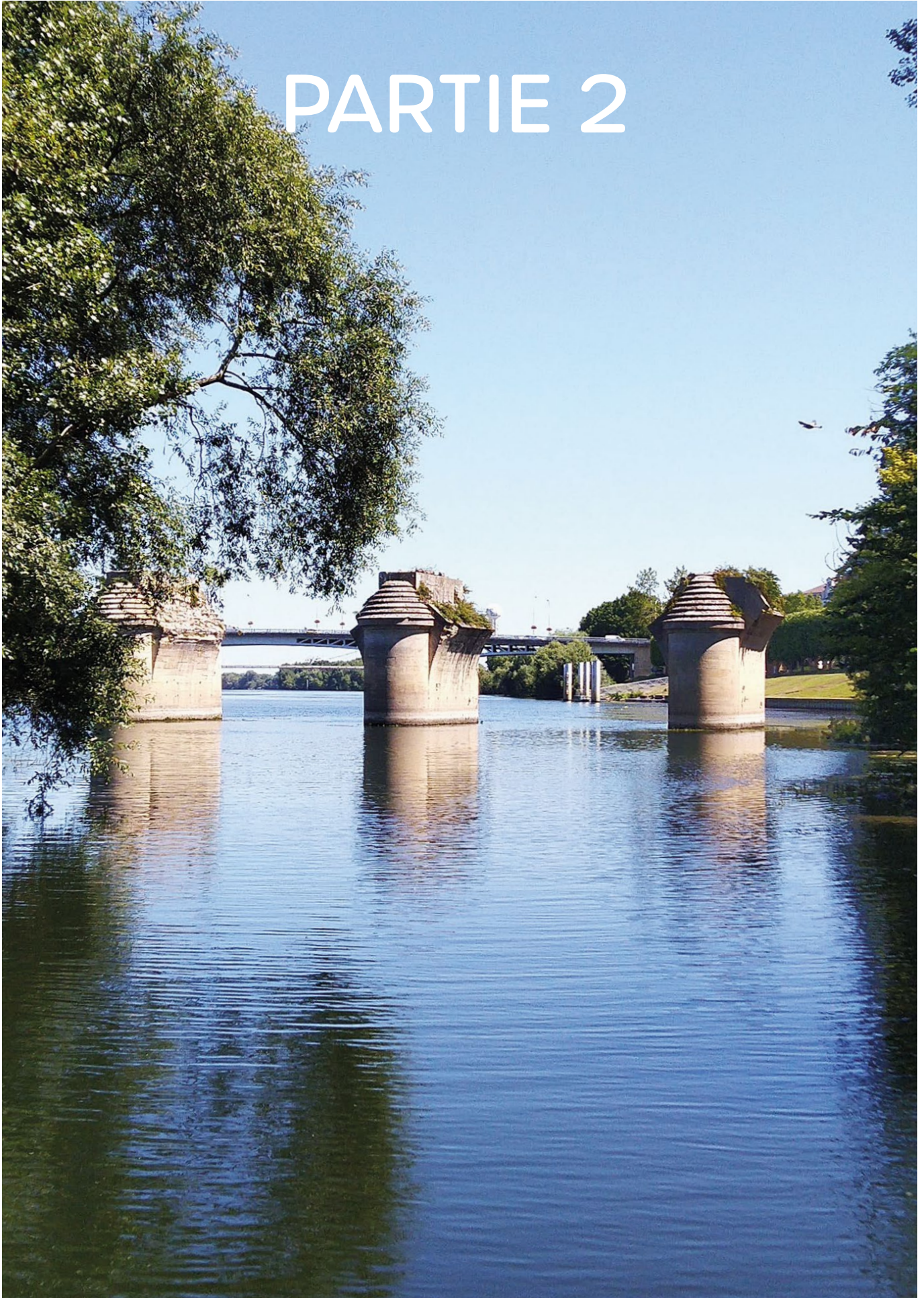
° BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES (K€)	CA 2021	CA 2022
Dépenses d'équipement (opérations)	1 315,5	711,0
Remboursement d'emprunts	4 519,1	491,3
Subventions d'investissement	14,4	-
Opérations pour compte de tiers	485,9	2 133,8
Opérations d'ordre	417,5	140,3
TOTAL	6 752,4	3 476,4

RECETTES (K€)	CA 2021	CA 2022
Subventions d'investissement	2 159,8	887,2
Emprunts	1900,0	-
Dotations, fonds divers (FCTVA)	909,0	236,8
Excédent de fonctionnement capitalisé	94,5	1 119,2
Opérations pour compte de tiers	173,1	2 182,4
Opérations d'ordre	491,3	222,3
TOTAL	5 727,7	4 647,9



PARTIE 2

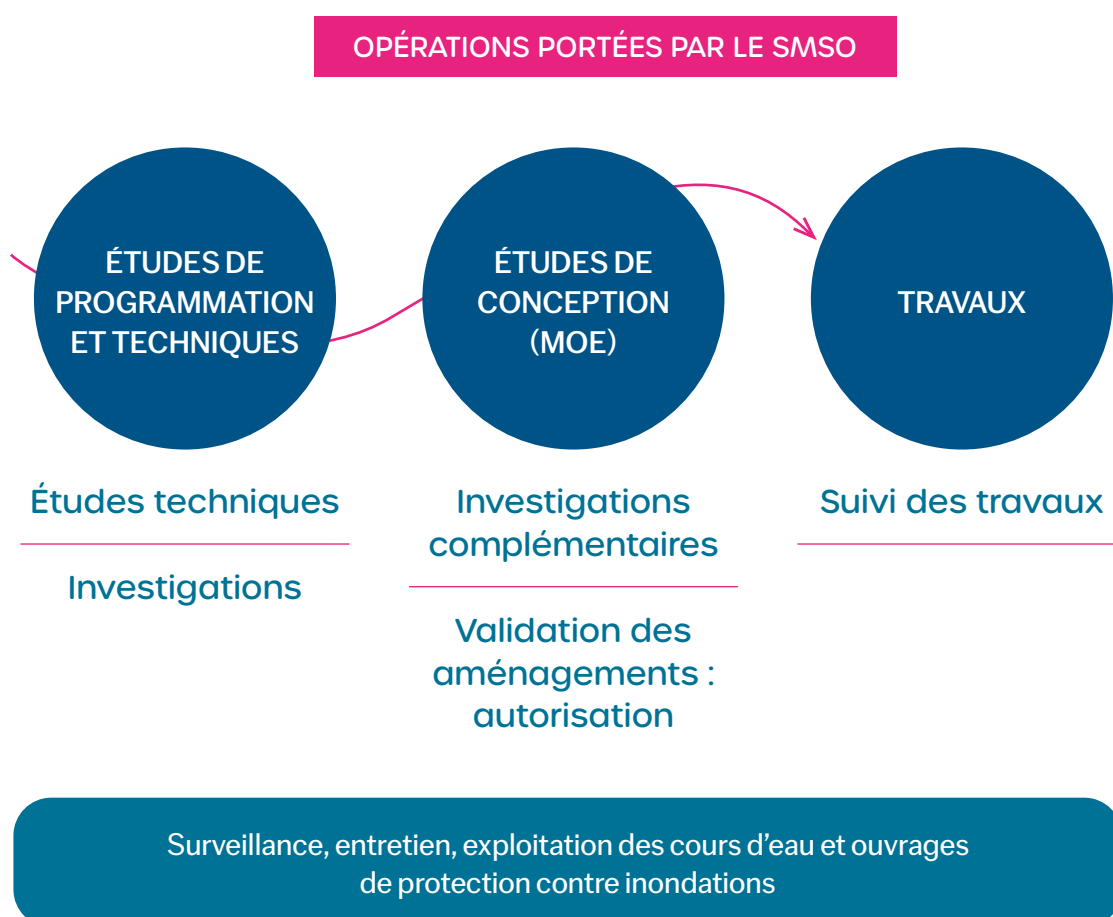


LES ACTIVITÉS DU SMSO EN 2022

1. Rôle et actions du SMSO

Le SMSO a pour objet de procéder aux études et aux travaux pour la protection, la restauration, l'entretien et l'aménagement de la Seine Mantoise et ses affluents ainsi que les bras morts et zones humides, pour le compte des collectivités adhérentes. Il contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la prévention des inondations.

Le syndicat a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des études et travaux tout en assurant la surveillance et l'entretien des cours d'eau et des aménagements hydrauliques (digues, bassins..).



2. Intégration du territoire du SMSO dans PAPI SMF 2 et inscription des actions

Les PAPI visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, suivant sept axes de travail. Le PAPI est une démarche volontaire de la part des acteurs afin de réduire les dommages dus à une inondation sur un territoire. C'est une convention passée entre l'État, une structure pilote (animatrice du PAPI), des maîtres d'ouvrages et des co-financeurs. Il bénéficie d'un financement multipartenarial, équilibré entre les différents niveaux de collectivités.

Ce dispositif est le seul qui permet de subventionner les actions de prévention des inondations via le Fonds Barnier.

L'EPTB SGL est le porteur et l'animateur du PAPI. Le SMSO est un des nombreux maîtres d'ouvrages.

Après le bilan très positif du premier PAPI SMF qui a permis de financer à hauteur de 3,5 M€ la digue de Montesson, SMSO a fait savoir au porteur du PAPI, l'EPTB SGL sa volonté d'intégrer la totalité de son périmètre dans le PAPI SMF2. En effet, le PAPI SMF1 intègre une partie du territoire du SMSO, plus précisément la première boucle de Seine jusqu'à la confluence de la Seine avec l'Oise.



En septembre 2021, le président du SMSO a adressé au président de l'EPTB SGL porteur et animateur du PAPI Seine et Marne Franciliennes (SMF), un courrier d'intention pour intégrer le PAPI de la Seine et Marne Franciliennes 2 en tant que maître d'ouvrage.

Le comité du 24 novembre 2021 a approuvé le programme présenté à la labellisation, confirmant la maîtrise des ouvrages des actions et autorisant à solliciter les subventions correspondantes.

En 2022, l'objectif a été de poursuivre la mise en œuvre de la dernière année du PAPI SMF et de mettre en route un PAPI2 dont l'objectif principal est toujours de réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque.

Dans ce contexte, l'année 2022 a été consacrée à la préparation des actions à inscrire dans le PAPI SMF2.

Afin de poursuivre la dynamique de travail engagée lors du 1^{er} PAPI et réunir les financements nécessaires à l'exercice de la compétence « Prévention des inondations », le SMSO a inscrit, dans le cadre du PAPI de la Seine et Marne Franciliennes SMF2 (2023-2029), des actions d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque inondation, ainsi que des actions de gestion des ouvrages de protection hydraulique sur la Seine et ses affluents dans les Yvelines et le Val d'Oise. Plus précisément, 14 actions ont été inscrites dans ce PAPI SMF2 :

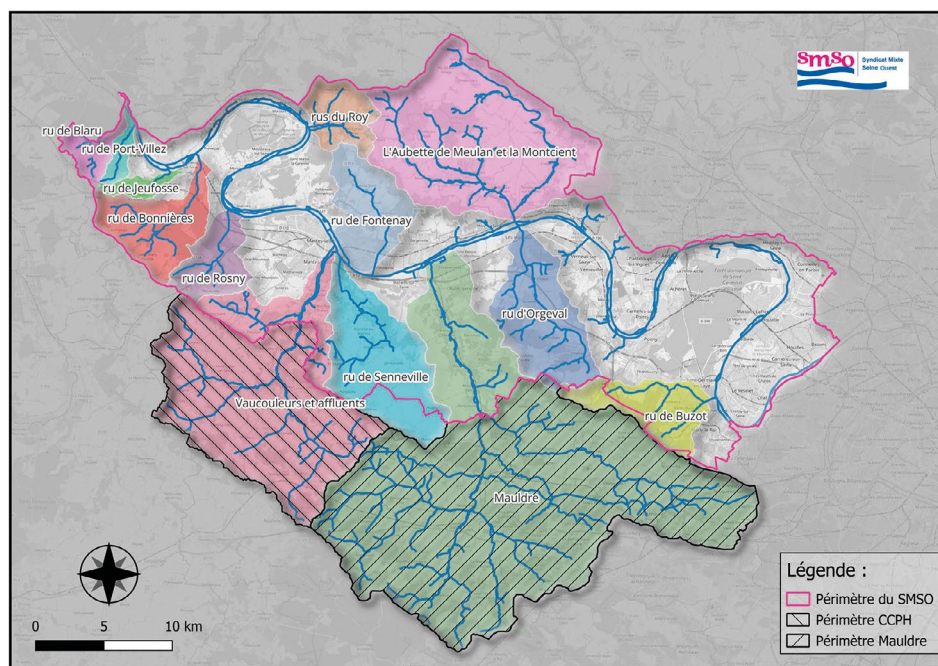
- 1 Étude hydraulique et hydromorphologique et définition d'un programme d'actions de restauration et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations
- 2 Mobilisation des parties prenantes, concertation et communication
- 3 Installation de repères de crues et de panneaux d'information sur le bassin versant de la Seine Yvelinoise et ses affluents
- 4 Acquisition des données bathymétriques et levés d'ouvrages
- 5 Guide du riverain des affluents de la Seine dans les Yvelines
- 6 Renforcement du réseau instrumenté de mesures et de surveillance sur la Seine Yvelinoise et ses affluents (à actualiser)
- 7 Confortement de l'ouvrage de Bouafle
- 8 Réaménagement de la digue de Sartrouville au droit de l'avenue du Château
- 9 Sécurisation du pied de digue du système d'endiguement de Sartrouville/Montesson
- 10 Confortement des digues rives gauche et droite de Seine au Pecq
- 11 Étude hydraulique digue « Poissy Achères (Réflexion sur le rôle de protection contre les crues de Seine de la digue de Poissy)
- 12 Réhabilitation de la retenue d'écrêtement des crues de Chapet
- 13 Confortements de berges au droit d'enjeux habités
- 14 Reconversion du barrage de l'étang d'Abbécourt à Orgeval

Le PAPI SMF2 devrait être labellisé en 2023.

3. Études de programmation et investigations

OPÉRATION 1 : ÉTUDE HYDRAULIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA SEINE MANTOISE

Les études hydrauliques et hydromorphologiques de la Seine Mantoise et ses affluents, constituent une action majeure inscrite par le SMSO dans le second PAPI Seine et Marne Franciliennes portée par l'EPTB SGL. Ces études, réparties dans 5 marchés distincts, se veulent l'amorce d'une démarche d'envergure et fédératrice à l'échelle du bassin versant. De ce fait, le SMSO assure la maîtrise d'ouvrage d'un groupement de commande qui couvre des sous-bassins versants adjacents ou partagés (Mauldre, Vaucouleurs) qui sont gérés par d'autres structures (CCPH, plusieurs EPCI de la vallée de la Mauldre) mais qui font partie intégrante d'un bassin hydrographique cohérent, le bassin de la Seine Mantoise.



Le groupement de commande a pour objet de permettre la conclusion et l'exécution d'une mission d'étude comprenant cinq marchés de prestations de service (prestations intellectuelles) visant l'élaboration d'un programme d'actions de prévention des inondations, restauration et gestion des cours d'eau et des zones humides associées à l'échelle du bassin versant de la Seine Mantoise.

ETAPE 1: 2022 – 2024

MARCHÉ 1

ÉTUDE
HYDRAULIQUE
Durée : 12 mois

MARCHÉ 2

ÉTUDE
HYDROMORPHOLOGIQUE
ET ZONES HUMIDES
Durée : 20 mois

MARCHÉ 4

TOPOGRAPHIE
Durée : 24 mois

- **Marché 1 :** Diagnostic initial du fonctionnement du bassin versant et connaissance des phénomènes historiques ;
- **Marché 2 :** Marché alloti en lots géographiques GEMA notamment un lot sur la Mauldre, un lot sur la Vaucouleurs, un lot Rive Nord et un lot Rive Sud, un lot zones humides sur la totalité du territoire (hors Mauldre), un lot Axe Seine.
- **Marché 4 :** levés bathymétriques et levés d'ouvrages. Cette prestation permettra de fournir des éléments techniques, levés bathymétriques et d'ouvrages hydrauliques, nécessaires pour la construction des modèles hydrauliques envisagés dans le cadre des études hydrauliques et le diagnostic hydromorphologique (continuité écologique).

ETAPE 2 : 2023 – 2024

- **Marché 3 :** Diagnostic approfondi, stratégie et programme d'actions de réduction du risque inondation et restauration et gestion des milieux aquatiques. Ce marché constitue la poursuite du marché 1. Le rendu du marché 1 représente la donnée d'entrée du marché 3.
- **Marché 5 :** Communication et concertation

MARCHÉ 3

STRATÉGIE ET ACTIONS
Durée : 20 mois

MARCHÉ 5

**COMMUNICATION
ET CONCERTATION**

Les objectifs de cette étude sont :

- Approfondir les connaissances sur le fonctionnement hydraulique, hydrologique et hydromorphologique, y compris les zones humides du bassin versant ;
- Caractériser le risque inondation par débordement des cours d'eau et ruissellement (cartes d'aléas) ;
- Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations (enjeux de santé humaine, habitat et population, enjeux économiques, enjeux patrimoniaux, enjeux environnementaux) et à la gestion de crise ;
- Identifier les actions susceptibles de contribuer à la prévention du risque inondation et à la restauration des milieux aquatiques ;
- Élaborer une stratégie d'intervention à une échelle adaptée ;
- Élaborer et analyser des scénarios d'aménagement comprenant des mesures structurelles et non structurelles, prenant en compte les aménagements existants, aptes à répondre à ces différentes problématiques de façon globale et cohérente afin d'en déterminer l'efficacité hydraulique mais aussi d'en connaître les conséquences économiques "Analyse coûts bénéfiques" et environnementales sur le court et le long terme ;
- Élaborer un programme d'actions en associant « préventif et curatif » et « hydraulique et hydromorphologique » dans une logique amont-aval.

L'année 2022 a été dédiée à la mise en place de la convention du groupement de commande, la rédaction des marchés 1 et 2, la consultation des entreprises et le choix des prestataires.

Le Copil n°1 de lancement a eu lieu le 12 décembre 2022 à la mairie de Beynes.

OPÉRATION 2 : ÉTUDE DE DÉFINITION D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION HYDRAULIQUE DU BRAS DE SEINE SUR LES COMMUNES DE MÉRICOURT ET DE MOUSSEAUX-SUR-SEINE

L'étude concerne un bras secondaire en rive gauche de la Seine situé dans le département des Yvelines, à mi-chemin entre Paris et Rouen. Il s'étend sur environ 3 km et se situe à 1,5 km à l'aval du barrage de Méricourt, sur les communes de Méricourt et de Mousseaux-sur-Seine.

Ce bras a été artificiellement déconnecté du fleuve par des remblais ou des vannages inopérants et il est également comblé ou busé localement. Le dysfonctionnement hydraulique dû à cette situation, outre son impact négatif sur le régime du fleuve en période de crue, génère un appauvrissement de la biodiversité du site et affecte la qualité des milieux naturels locaux.

Sur le plan paysager, cette situation est également préjudiciable en favorisant l'impression d'un site délaissé et sans qualité, propice aux dépôts sauvages ou autres activités impactantes.

De nombreuses interventions anthropiques ont eu lieu sur le bras de Méricourt-Mousseaux qui ont contribué à modifier son fonctionnement, que ce soit du point de vue hydraulique, hydromorphologique ou écologique.

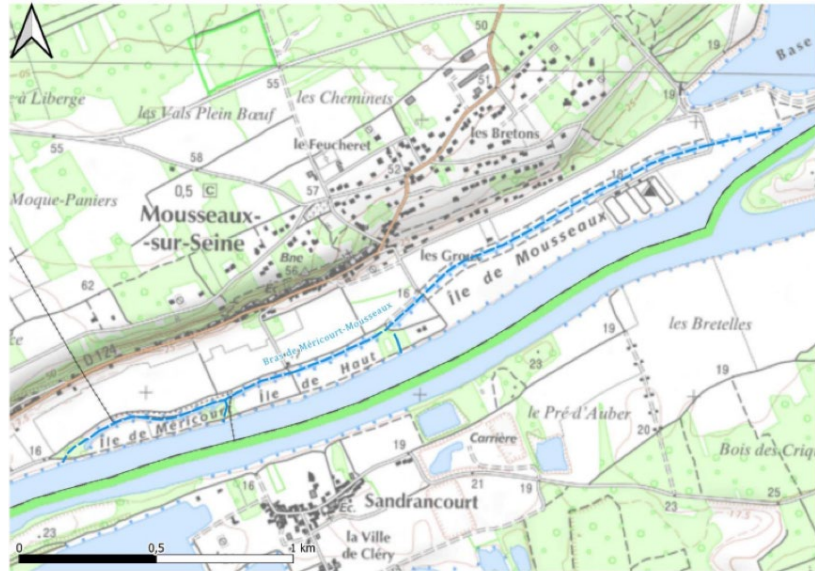


Fig. 9. Le bras de Méricourt-Mousseaux avec la toponymie des trois îles, carte IGN (source : Géoportail)

La qualité des milieux naturels aquatique et terrestre du bras de Méricourt-Mousseaux s'en trouve affectée : le milieu tend vers l'homogénéisation et la banalisation des habitats et des espèces. Les différents acteurs locaux, c'est-à-dire les communes de Méricourt et de Mousseaux-sur-Seine, ainsi que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) souhaitent investir dans la restauration des fonctionnalités hydrauliques et écologiques de ce site.

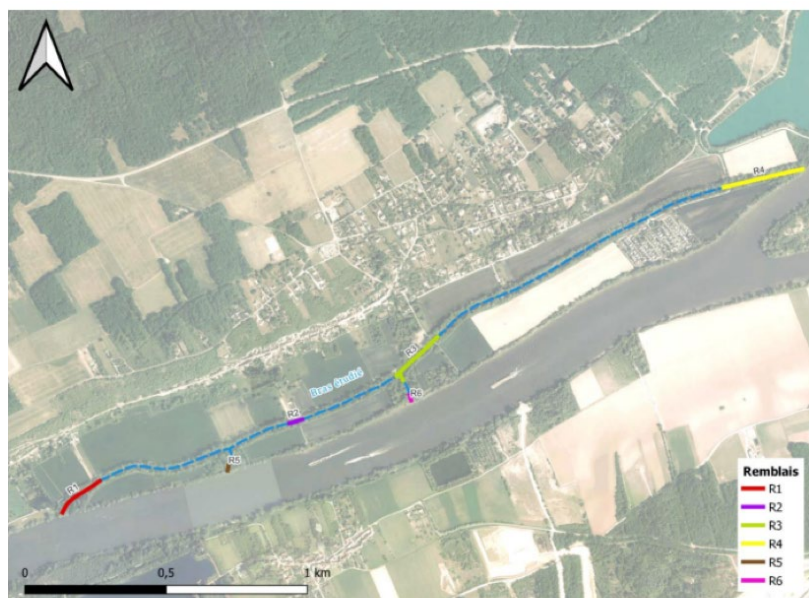


Fig. 7. Localisation des remblais sur le bras mort

Bien que le bras de Méricourt-Mousseaux soit déconnecté de la Seine la plupart du temps, il se situe dans sa zone inondable. Le lit majeur du bras mort est caractérisé par plusieurs aménagements et activités anthropiques. En rive droite du bras mort, sur sa partie aval, est implanté le camping Loisirs des Groux. En rives droite et gauche, des sentiers longent le bras. Ils desservent, entre autres, des habitations localisées sur les îles et les parcelles agricoles. Le bras se trouve également à proximité de la base de loisirs de Lavacourt qui est desservie par un sentier. Dans ce contexte, le SMSO, a lancé une étude de faisabilité pour initier la restauration de ce bras de Seine.

L'objectif principal de cette étude est de fournir les informations nécessaires à l'élaboration d'un marché de maîtrise d'œuvre. Cette étude permet de caractériser la faisabilité et l'intérêt de restaurer le bras de Méricourt-Mousseaux.

Plus particulièrement, cette étude est divisée en 2 phases :

- 1 La phase 1 consiste à réaliser un diagnostic du site (comportement hydraulique, hydromorphologique, écologique...). Un modèle hydraulique est construit pour caractériser le comportement hydraulique actuel de la Seine et de son bras secondaire.
- 2 La phase 2 consiste à définir 3 scénarios de restauration différents. Une analyse comparative de ces scénarios sera effectuée, afin d'en définir les avantages et inconvénients. Le modèle hydraulique construit en phase 1 servira à estimer l'impact hydraulique des aménagements projetés. A l'issue de cette comparaison, un scénario sera retenu par concertation avec le maître d'ouvrage et ses partenaires. Enfin, ce scénario sera développé au stade d'esquisse.

En 2022, le SMSO a réalisé la rédaction du marché, la consultation des entreprises, l'analyse des offres, la demande des subventions pour les études et investigations



OPÉRATION 3 : ÉTUDE DE RUISSÈLEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA CA SGBS

Le territoire de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine a subi, à plusieurs reprises (juin 2016, juin 2018, juin 2021 notamment), des inondations par ruissellement, couplées, pour certains cas de figures, à des débordements de cours d'eau et saturation des réseaux d'eaux pluviales.

En 2022, le SMSO a engagé une étude ayant comme objectif principal la définition d'un programme d'aménagement hiérarchisé et chiffré pour réduire le risque d'inondation par ruissellement en provenance du domaine forestier ou rural sur la rive gauche de la Seine du territoire de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucle de Seine sur les sous bassins versants à enjeux.

Les communes concernées par cette étude sont les suivantes : Aigremont • Chambourcy • L'Étang-la-Ville • Le Mesnil-le-Roi • Le Pecq • Le Port-Marly • Louveciennes • Maisons-Laffitte • Mareil-Marly • Marly-le-Roi • Saint-Germain-en-Laye (fusionnée avec Fourqueux depuis le 1^{er} janvier 2019)

Cette étude est divisée en quatre phases :

1

La réalisation d'un état des lieux du secteur d'étude

2

La modélisation et la quantification des ruissellements sur le domaine d'étude

3

La proposition et l'optimisation hydraulique de deux programmes d'aménagements, hiérarchisés et chiffrés, pour limiter le risque inondation

4

En tranche conditionnelle, la rédaction de l'Avant-Projet – Programme détaillé des aménagements et outils de gestion

L'année 2022 a été dédiée à la réalisation de la phase 1. Par la problématique d'inondation par ruissellement et de la lutte contre l'érosion, le territoire d'étude est surtout touché dans sa partie Ouest. Sur cette partie du territoire, les pentes élevées et les sols peu infiltrants favorisent la production du ruissellement.

Sur le bassin versant du ru de l'Étang-la-Ville, les ruissellements proviennent essentiellement de la forêt de Marly avant d'arriver en zone urbaine au droit de la voie ferrée. Le bassin du ru du Buzot est concerné par des enjeux de renaturation et de gestion des eaux pluviales.

Sur la commune d'Aigremont des enjeux (habitations, voiries, ...) sont touchés par des phénomènes de ruissellement et de remontées de nappe superficielle.

Les zones urbaines des communes d'Aigremont Saint-Germain-en-Laye et L'Étang-la-Ville se trouvent à l'interface entre ces ruissellements et la Seine. Les réseaux urbains (unitaires et pluviaux) se trouvent à gérer des volumes d'eaux ruisselées, avec des dysfonctionnements pour les événements importants.

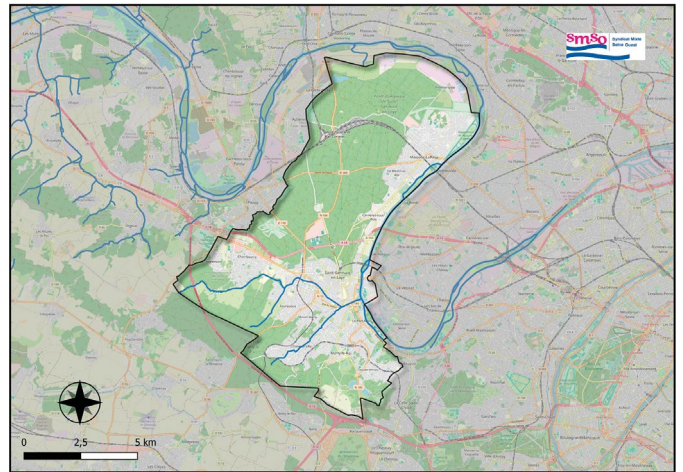


Figure 1. Périmètre d'étude

OPÉRATION 4 : ÉTUDE DE DÉFINITION D'UN PROGRAMME DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES DU RU D'ORGEVAL

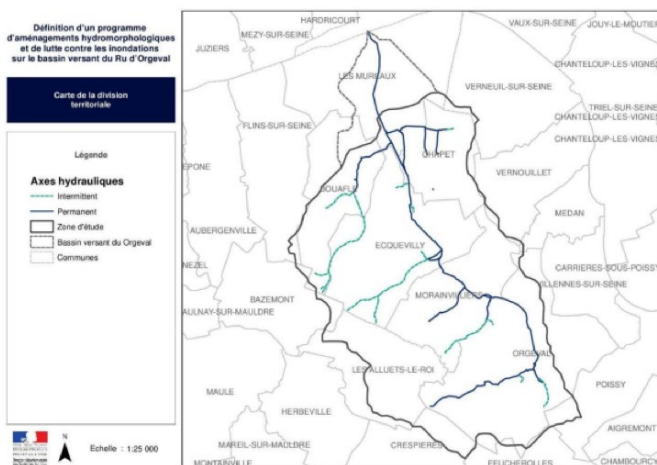


Figure 1 : Communes de la zone d'étude

Le ru d'Orgeval est un affluent de la rive gauche de la Seine, dans laquelle il se jette aux Mureaux, alors qu'il prend sa source à la limite des communes d'Orgeval et des Alluets-le-Roi.

Le ru d'Orgeval est alimenté tout au long de son tracé par les apports de plusieurs rus affluents. Le ru de Bréval, le ru de la Vallée Maria, le ru des Fonds de Romainville, le ru de Bouafle et le ru de Chapet sont les plus importants.

Le bassin versant, qui s'étend sur 55 km², est à dominante rurale et agricole, avec des espaces boisés et s'étend sur 15 communes dans les Yvelines (78).

Le bassin versant comporte les bourgs d'Orgeval, d'Ecquevilly, Bouafleainsiqueles Mureaux pour les plus importants. On recense également des secteurs plus fortement imperméabilisés : la ZI d'Ecquevilly (projet d'extension), l'A13 (voiries et aire de service de Morainvilliers) et le centre-ville des Mureaux.

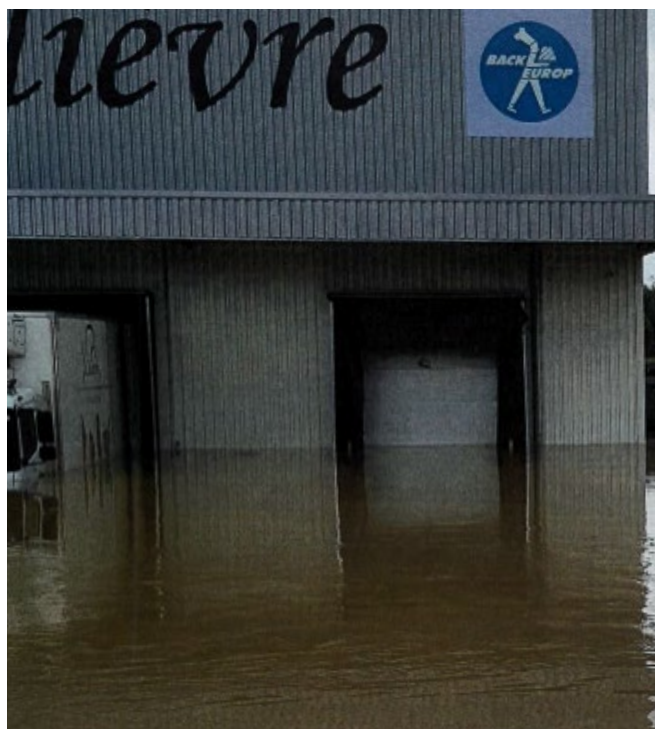
Le ru d'Orgeval se présente sous la forme d'un ruisseau, à ciel ouvert, excepté dans les traversées d'Orgeval et d'Ecquevilly. A l'aval, sa traversée busée de l'agglomération des Mureaux, devient plus sensible face aux éventuels débordements dans un contexte d'urbanisation dense.

Le cours d'eau et ses affluents, de sections généralement réduites, ont connu depuis plus d'une dizaine d'année des désordres hydrauliques et hydrologiques variés et répétés :

- **Ruissellements non maîtrisés sur les versants : inondations de voiries et d'habitations**
- **Débordement du ru**
- **Dépassement de la capacité des ouvrages de protection**

Toutefois l'abondance et la répétition des précipitations lors des années récentes ont présenté un caractère exceptionnel, qui peut en partie expliquer cette multiplication d'événements critiques, notamment en mai/juin 2016, janvier 2018 puis juin 2018 faisant suite à des précipitations à caractère historique.

Il est néanmoins avéré que les problèmes liés à la gestion hydraulique des eaux de surface se sont multipliés ces dernières années et justifient, d'une part la recherche d'explications argumentées, d'autre part l'étude de solutions durables et en adéquation avec les enjeux de protection.

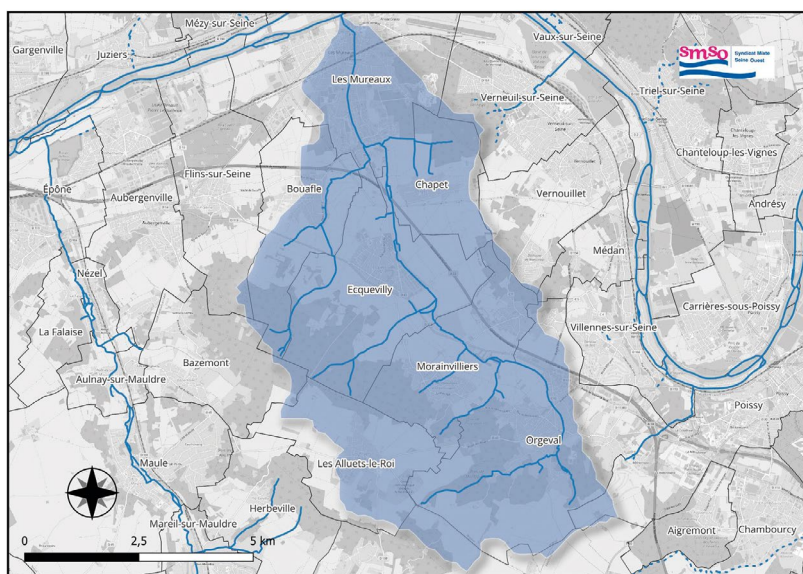




L'objectif principal de cette étude est d'établir, à partir d'une modélisation hydraulique et hydrologique, un programme d'aménagements cohérent, hiérarchisé, chiffré et concerté à l'échelle du bassin versant du ru d'Orgeval (partie amont, jusqu'à l'agglomération des Mureaux), de lutte contre les inondations (débordement de cours d'eau et ruissellement) tout en améliorant la qualité des milieux.

Quatre secteurs feront l'objet d'une attention plus particulière :

- 1 L'amont du bassin versant, avec un objectif d'optimisation du fonctionnement des ouvrages hydrauliques existants
- 2 Le bassin de la commune de Morainvilliers, une optimisation de la rétention des eaux est également recherchée
- 3 L'ouvrage dit « Digue de Bouafle », avec un diagnostic complet de l'état de l'ouvrage et de son fonctionnement et un objectif de reprise/confortement de l'ouvrage
- 4 L'aval du bassin versant, avec un projet global de restauration de milieux tout en améliorant la gestion du risque inondations



Cette étude a pour objectif de réaliser les études hydrologique, hydraulique et hydromorphologique en vue de l'élaboration d'un programme d'aménagements et de restauration sur l'ensemble du bassin versant du ru d'Orgeval et ses affluents.

L'étude est axée sur l'analyse et la gestion des écoulements et des phénomènes de crues et de ruissellement ainsi que sur le fonctionnement écologique du ru d'Orgeval et ses affluents au regard des objectifs de qualité imposés par la DCE déclinés par le SDAGE Seine Normandie.

Secteur		Proposition 1			Proposition 2		
		Gain écologique	Gain hydraulique	Coût (€ HT)	Gain écologique	Gain hydraulique	Coût (€ HT)
Orgeval amont		++	+++	1 285 445 €	+	++	908 245 €
Orgeval aval		++	++	364 480 €	°	++	180 775 €
Morainvilliers		++	++	179 000 €	+	+	600 €
Ecquevilly		++	++	161 140 €			
Bouafle		++	+++	96 250 €	+	++	66 000,00 €
Lycée		++	++	745 880 €	°	++	662 130 €

L'étude intègre également les usages connexes en lien avec les cours d'eau et leur développement sur le bassin versant (agriculture, cadre de vie, etc.).

Sur la base de ces différents constats, il a été proposé 3 scénarios d'aménagements qui allient la protection contre les inondations et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques.

En 2022, il a été réalisé la phase 5 de l'étude, programme détaillé des aménagements et outils de gestion. Un Copil de présentation de cette phase a eu lieu le 9 juin 2022 à la mairie de Morainvilliers.

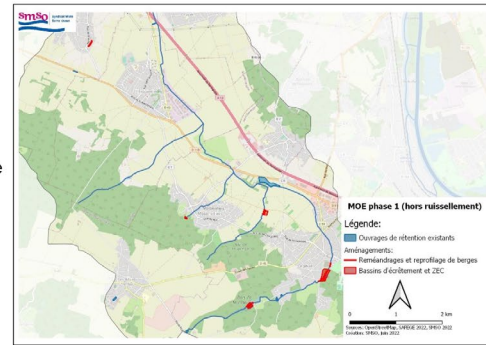
Le programme d'aménagement retenu, concerne tout le bassin, pour un coût total de travaux d'un montant de 6,7 M€ (hors subventions).



Compte tenu du montant des travaux, il a été décidé de scinder le programme en 3 phases :

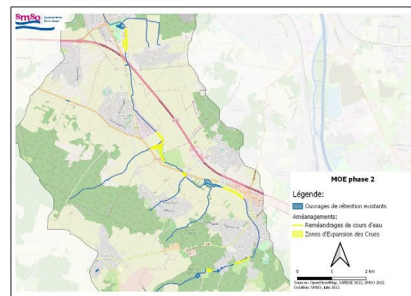
Maîtrise d'Œuvre de phase 1: (hors ruissellement)

- Budget prévisionnel : 2M€
- 6 aménagements
 - 2 Zones d'Expansions des Crues avec reméandrage
 - 2 Bassins d'écroulement (Abbécourt et Libellules)
 - 1 Retalutage de berge (amont Orgeval)
 - 1 Reméandrage (Bouafle amont)



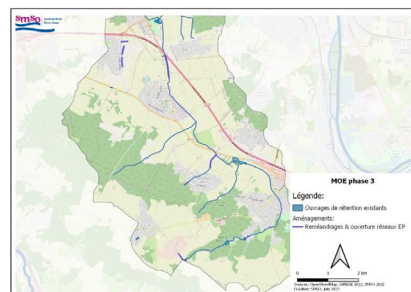
Maîtrise d'Œuvre de phase 2:

- Budget prévisionnel : 3M€
- Planning prévisionnel:
 - Démarrage: 2nd trimestre 2025
 - Fin: Décembre 2027



Maîtrise d'Œuvre de phase 3:

- Budget prévisionnel : 850k€
- Planning prévisionnel:
 - Démarrage: 1^{er} trimestre 2028
 - Fin: Décembre 2028



La première phase sera lancée dès 2023.

OPÉRATION 5 : LIDAR

Le Lidar (acronyme de « light detection and ranging ») est une technique de télédétection par balayage laser. Non intrusive et très précise, la lasergrammétrie est particulièrement adaptée aux levés topographiques de zones végétalisées, accidentées ou difficiles d'accès.

Le Lidar est particulièrement efficace sur les grandes surfaces ou sur des sites difficiles d'accès à d'autres technologies, en particulier dû à la présence de végétation, lorsqu'il s'agit de représenter la morphologie d'un terrain de manière dense, exhaustive.

Les Lidars aéroportés sont des systèmes de télédétection qui offrent des mesures altimétriques de haute précision et, après le post-traitement, dérivent des modèles numériques de terrain (D.T.M.) précises.

Aujourd'hui, les capteurs laser aéroportés sont en mesure d'offrir une densité de points importante, jusqu'à 50 points (pour les vols à basse altitude) alors que pour la majorité des applications une densité de 1 à 5 points par m² est suffisante. Les caractéristiques du terrain jouent également un rôle important pour la sélection de la bonne planification, de la précision et de la densité.

Combinés avec des caméras numériques du moyen format, les systèmes permettent l'acquisition simultanée des mesures altimétriques avec des images numériques de grande résolution qui permettent la production d'orthophotos numériques.

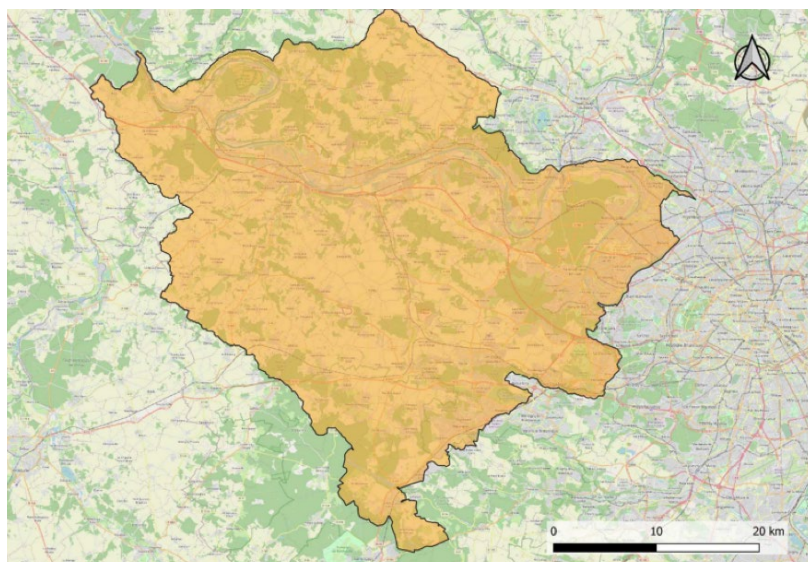


Figure 31. Zone Principale

La topographie sur le territoire de la Seine Yvelinoise et ses affluents faisait l'objet d'un déficit de connaissances. Au regard des questionnements actuels en termes de restauration écologique et de risque inondation, la précision des données topographiques doit être accrue pour traiter de manière pertinente ces problématiques.

Le SMSO a donc souhaité combler ce déficit par l'acquisition d'un référentiel topographique haute-résolution.

La surface acquise en Lidar pour ce projet représente près de 1 800 km².

Afin de pouvoir couvrir la totalité de l'emprise du projet plusieurs sessions de vol ont été planifiées. Ces vols ont été réalisés en juin 2021.

En 2022, ces données brutes ont fait l'objet d'une analyse et d'un traitement afin d'établir les :

- Semis de points bruts et classifiés ;
- Modèles numériques de surface (MNS) au pas de grille 0,5 m, 1 m et 5 m ainsi qu'un MNS bâti et un MNS végétation ;
- Modèles numériques du terrain (MNT) au pas de grille 0,5 m, 1 m et 5 m et un MNT ombré ;
- Modèles numériques du terrain allégé (MKP) ;
- Orthophotos techniques, basées sur des images collectées en même temps que les données altimétriques ;
- Cartographie des principaux indicateurs topographiques : pentes en degrés et en pourcentages dérivées du MNT ; orientations dérivées du MNT ; courbes de niveau, avec une équidistance de 1 m et courbes maîtresses à 10 m ;
- Plans topographiques à l'échelle 1/500^{ème} et 1/10 000^{ème}.

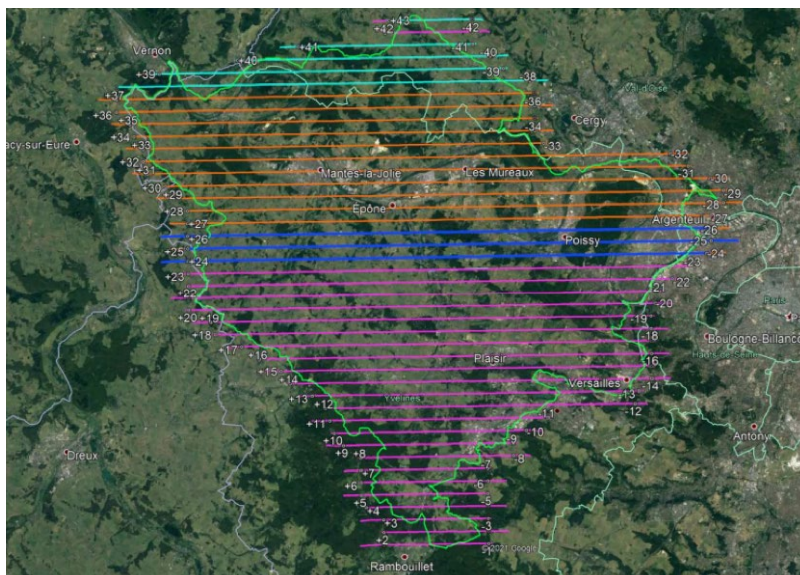
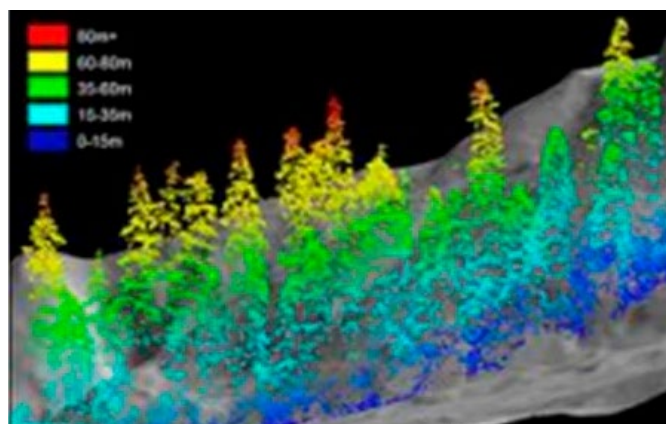
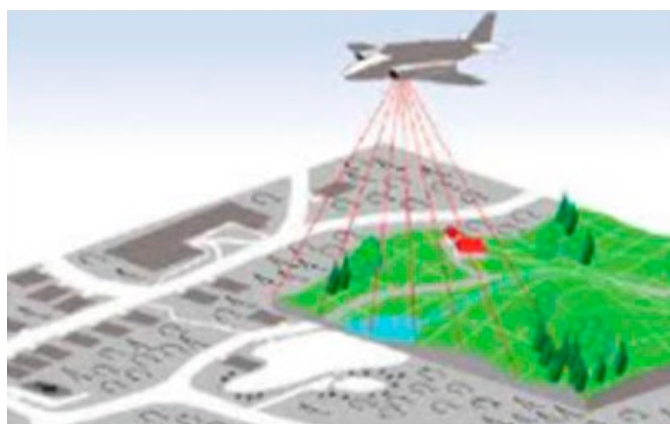


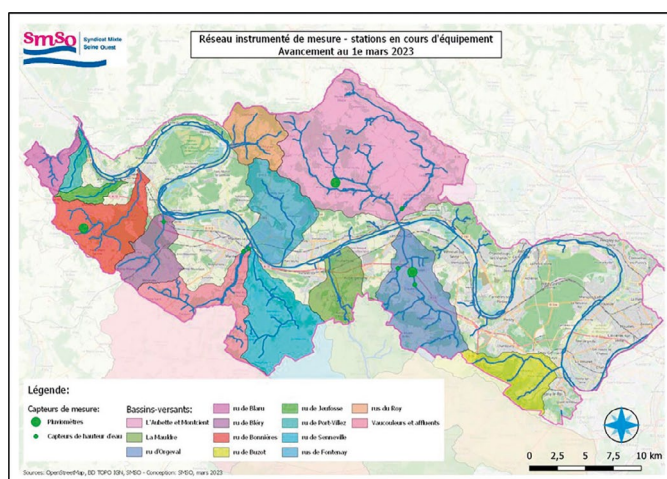
Figure 3. Plan de vol avec numérotation des axes. Une couleur par session : session 1 : violet, session 2 : bleu clair, session 3 : orange, session 4 : bleu foncé

L'opération intègre la mise à disposition d'un logiciel d'exploitation des données Lidar et une formation.



OPÉRATION 6 : INSTALLATION D'UN RÉSEAU DE SUIVI DES DÉBITS, DES HAUTEURS DE COURS D'EAU ET MÉTÉOROLOGIQUE DES AFFLUENTS DE LA SEINE

L'objectif du SMSO est de mettre en place un réseau instrumenté de suivi des milieux aquatiques afin de bancariser des données hydrauliques sur les cours d'eau de son territoire, ainsi que des données hydrologiques. L'acquisition de ces données et leur mise en relation dans le temps permettront une meilleure programmation et dimensionnement des aménagements du SMSO et la définition d'un modèle hydraulique de référence.



Le système permettra de mesurer, d'analyser, de surveiller et de comprendre quantitativement le fonctionnement hydraulique de l'ensemble des sous-bassins versants affluents de la Seine, afin d'obtenir des connaissances nouvelles sur les interrelations entre les différents éléments que sont les cours d'eau et les ruissellements.

Ces connaissances serviront à alimenter les études de conception et de réalisation menées par le SMSO sur son territoire, afin de mieux dimensionner les différents aménagements.



Ce réseau sera composé de différents instruments de mesures (14 stations de mesures, d'enregistrement de la hauteur d'eau et/ou des débits de cours d'eau, et 4 pluviomètres) sur les sous-bassins versants suivants, de l'amont vers l'aval de la Seine : • Le ru de Buzot • Le ru d'Orgeval • La Montcient et l'Aubette • Le ru de Fontenay-Saint-Père • Le ru de Senneville • La Vaucouleurs • Le ru de la Vallée du Roy • Le ru de Rosny • Le ru de Bonnières • Le ru de Blaru

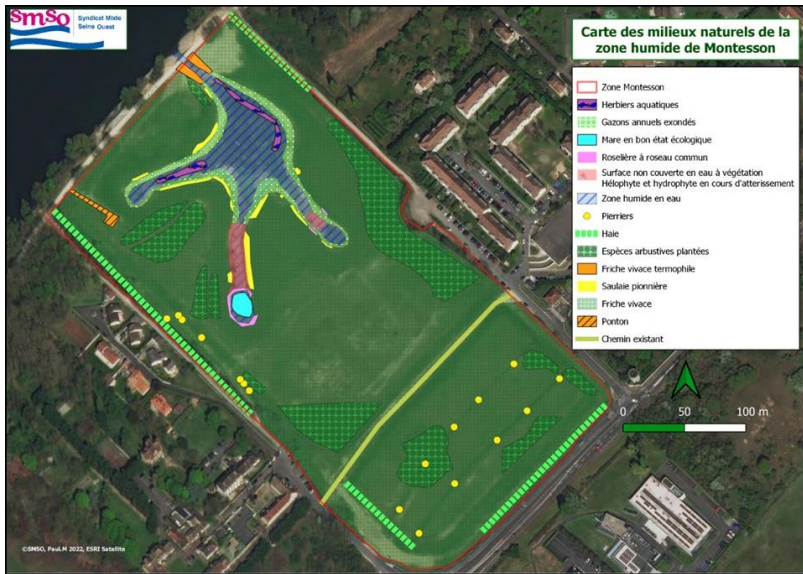
Un système d'exploitation et de mise à disposition des données récoltées par les différents instruments de mesure, ainsi que la formation du personnel du SMSO à leur utilisation seront également fournis.

En 2022, pour chaque capteur, une convention a été établie avec le propriétaire du terrain d'implantation ainsi qu'une déclaration des travaux (DP).

L'opération intègre la mise à disposition d'un logiciel d'exploitation des données Lidar et une formation.

OPÉRATION 7 : SUIVI DE LA ZONE HUMIDE DE MONTESSON

Le prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson (en rouge sur le plan ci-dessous) s'est accompagné de remblaiement du lit majeur inondable de la Seine.



Afin de limiter les incidences aux abords de cet aménagement pour des crues de période de retour inférieure ou égale à la crue de protection, une zone de compensation volumique a été créée en amont (en vert sur le plan). Le terrain naturel a ainsi été décaissé jusqu'à la cote seuil du déversoir de la digue. Le volume total compensé est d'environ 55 000 m³.

Cependant, l'obligation de réaliser une compensation volumique fonctionnelle par tranches altimétriques portait le volume minimum de terre à extraire à 80 000 m³.

Le SMSO et la ville de Montesson ont décidé de transformer l'obligation réglementaire de compensation volumique en opportunité de valorisation écologique, en retenant l'option de la création d'une zone humide.

Le volume supplémentaire décaissé nécessaire au bon fonctionnement de la zone humide représente environ 50 % du terrassement pour atteindre la nappe alluviale et modeler le terrain en surface afin de favoriser le développement de la végétation et créer des sites propices pour la faune : pente douce, bras de circulation, dépressions, connexion à la Seine.

Le site a été choisi en fonction d'un certain nombre de critères : distance par rapport à la digue, topographie, surface, etc...

La zone humide a été créée sur des terrains localisés en bord de Seine, au sein d'une ancienne gravière remblayée.

CHIFFRES CLÉS

Volume total compensé :
55 000 m³

Volume minimum de
terre à extraire :
80 000 m³

Volume supplémentaire
décaissé :
50 %

La configuration de la zone a été réfléchi afin d'assurer une continuité hydraulique, écologique et sédimentaire : création d'un chenal principal sinueux plus profond sur la zone afin de garantir une alimentation hydraulique permanente de la nappe, création de dépressions humides et de zones d'expansion en bordure du chenal principal afin de développer différents types de végétation, création d'une connexion à la Seine, profilage des berges en pente douce afin de favoriser le développement de la végétation hygrophile et amphibie, végétalisation des surfaces terrassées afin de limiter l'apparition d'espèces indésirables et créer des sites propices à la faune

Depuis la réalisation des travaux de terrassement et de connexion avec la Seine, les habitats naturels du site se sont diversifiés avec notamment le développement de gazons annuels exondés, d'herbiers aquatiques, de roselières et de saules riverains.

Des espèces protégées et patrimoniales ont été observées principalement aux abords du plan d'eau (Potentille couchée, Naiade aux yeux rouges, Demi-deuil, Tarier pâtre, Murin de Daubenton, bouvière, vandoise, brochet).

Le plan d'eau est une zone de chasse très intéressante pour les chiroptères. On observe une augmentation des espèces de mammifères et chiroptères recensées.

Le milieu est favorable aux insectes où une augmentation des espèces a été observée pour chaque ordre inventorié.

Des espèces piscicoles à enjeu fort ont été recensées. Le plan d'eau joue un rôle de zone de nurserie pour les juvéniles. Il existe peu d'endroits similaires à proximité. Une espèce d'avifaune à enjeu fort inféodée aux milieux herbacés a été observée.

En 2022, a été réalisée la 2^{ème} année de suivi écologique.



4. Maîtrises d'œuvre et travaux

OPÉRATION 1 : MAÎTRISE D'ŒUVRE DE RESTAURATION DES SECTIONS AVAL DE L'AUBETTE-DE-MEULAN ET DE LA MONTCIENT

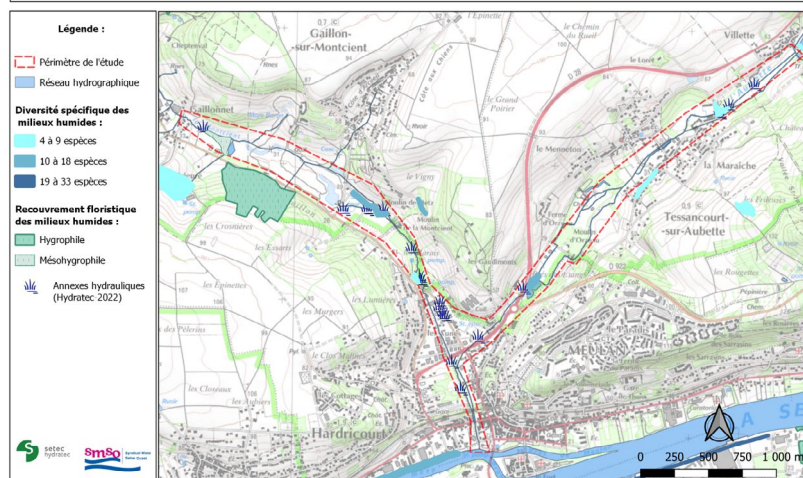
Les vallées de l'Aubette-de-Meulan (HR 231, UH Seine-Mantoise) et de la Montcient (HR 231- H3018000, UH Seine-Mantoise) font partie des 6 vallées qui entaillent le plateau du Vexin. La Montcient est un affluent rive droite de l'Aubette-de-Meulan, qui est un affluent rive droite de la Seine.

Ces deux cours d'eau ont connu de profonds bouleversements avec des altérations physiques et écologiques par des travaux de chenalisation, de rectification ou de curage et la mise en place d'ouvrages de gestion hydraulique depuis au moins le XVIII^e siècle (présence de nombreux moulins et biefs).

Ces différents bouleversements ont conduit à une forte perturbation des continuités écologiques aquatiques, une déconnexion des milieux connexes, une dégradation de l'état hydromorphologique avec un fort engorgement impactant le peuplement piscicole et la qualité hydromorphologique en général.



Zone d'intérêt écologique potentielle, données issues des relevés de terrains en décembre 2022 et CBNidf, à l'échelle 1/20000



Source : production SETEC Hydratéc, Janvier 2023 - Conservatoire botanique national du Bassin parisien (La carte flore et végétations de milieux humides d'Ile-de-France), Version du 12/06/2018.

Spécifiquement sur la commune de Meulan-en-Yvelines, s'est ajoutée une problématique d'inondation par remontée de nappe dans le secteur du stade de football municipal, transformant ce dernier en zone humide.

Par ailleurs le bon état écologique de l'Aubette-de-Meulan et de son affluent, imposé par la Directive Cadre sur l'Eau, est fixé à l'échéance 2027; le bon état chimique à 2031.

L'opération porte sur une mission complète de maîtrise d'œuvre relative à la restauration et à l'aménagement de l'Aubette-de-Meulan, de la Montcient, d'une zone humide annexe et d'une portion de berges de Seine, représentant environ 8 km de cours d'eau, 9 ha de zones humides, 40 ml de berges de Seine et 2 km de biefs.

Le périmètre s'étend depuis la sortie des étangs de Villette pour l'Aubette-de-Meulan et la sortie du hameau de Gaillonnet pour la Montcient, jusqu'à la confluence avec la Seine.

8 km
de cours d'eau

9 ha
de zones
humides

40 ml
de berges
de Seine

2 km
de biefs

Le programme d'aménagement devra prévoir les actions de restauration hydromorphologique suivantes :

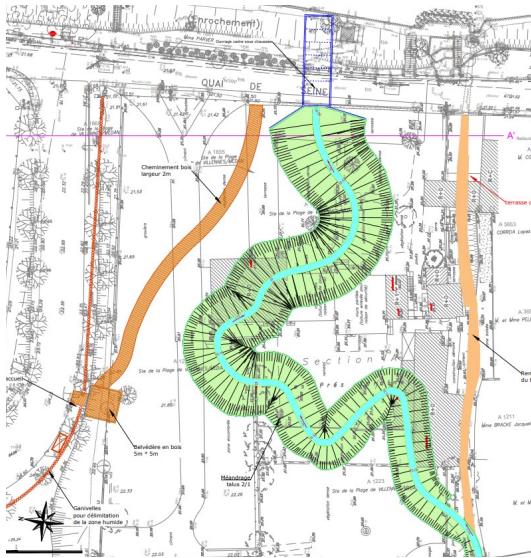
- Le rétablissement de la continuité écologique en supprimant ou en aménageant les ouvrages/seuils bloquant les circulations piscicoles et sédimentaires,
- Le reprofilage de berges, la recharge granulométrique du lit voire le reméandrage de la rivière en fonction des opportunités foncières,
- La diversification des faciès et habitats,
- La connexion de l'Aubette-de-Meulan à la zone humide du stade de football,
- La reconstitution d'un substrat adéquat et d'une ripisylve fonctionnelle,
- L'atténuation des débordements de la Montcient et de l'impact de la remontée de nappe,
- La création de zones d'expansion de crues en fonction des opportunités foncières.



En 2022, SMSO a réalisé la rédaction du marché, la consultation des entreprises, l'analyse des offres, la demande pour les subventions des études et les investigations. Le Copil de démarrage a eu lieu le 2 décembre 2022.

OPÉRATION 2 : RENATURATION D'UN TERRAIN EN BORD DE SEINE À MÉDAN

La commune de Médan (Yvelines), située en rive gauche de la Seine et riche d'un patrimoine historique remarquable souhaite renforcer son identité en lien avec la nature et la biodiversité.



Scénario 1 de restauration de la friche en bord de Seine à Médan

Sur la commune, le linéaire de berges accessible au public est réduit mais situé au cœur d'un ensemble remarquable comprenant la maison d'Émile Zola et les bâtiments classés d'une ancienne piscine sur l'île du Platais.

Dans ce périmètre, la commune souhaite réhabiliter un terrain en friche de 4 500 m² comportant les ruines d'un ancien restaurant (bâtiments, dalles de bétons, déchets divers...). Situé en bordure d'un ru et à proximité du fleuve, cet espace se prête particulièrement à la reconstitution d'une zone humide en lien avec le fleuve.

Compte tenu des éléments de patrimoine situés à proximité, il est également recherché la possibilité d'accueillir le public notamment dans un but pédagogique tourné vers l'environnement et la culture.

L'opération porte sur une mission complète de maîtrise d'œuvre relative à la renaturation d'une friche d'environ 4 500 m² à proximité de la Seine.

Il est recherché :

La réhabilitation du site avec la démolition et l'évacuation des ruines en place

La valorisation paysagère



La restauration des fonctionnalités écologiques du site en lien avec le ru adjacent et la Seine.

L'accueil du public et la possibilité d'utiliser le site pour des actions pédagogiques en lien avec l'environnement.



Les solutions de réhabilitation proposées devront donc prendre en compte d'une part, les potentialités du site en matière de qualité des écosystèmes et de biodiversité et, d'autre part les éléments du patrimoine historique et culturel situés à proximité.

Cette opération a démarré en 2021. A la fin de l'année 2021, 3 scénarios d'aménagement ont été présentés lors du Copil du 14 décembre 2021 dédié à la phase Étude Préliminaire (EP). En 2022, des échanges avec les financeurs et la commune ont eu lieu afin de choisir le scénario à étudier en phase AVP. L'AVP a été présenté lors du Copil du 8 novembre 2022.



Figure 37. Vue de la future zone humide depuis les quais de Seine



Figure 36. Vue de la future zone humide depuis la rue Émile Zola

- Démolition des bâtiments existants (gestion, tri des matériaux, valorisation et évacuation en décharge spécifique) sur une surface totale de 640 m² ; les toitures en fibro-ciment seront soigneusement déposées, isolées et évacuées en filière spécifique (amiante).
- Démolition des terrasses et cheminement piéton existants (gestion, tri des matériaux, valorisation et évacuation en décharge spécifique) sur une surface totale de 1450 m². Pour résumer, une désimperméabilisation totale du site est prévue dans le cadre de l'opération.
- Reméandrage du ru, restauration de la continuité écologique avec la Seine avec la reprise de l'ouvrage de déflueuse afin de valoriser

hydromorphologiquement le ru et d'améliorer la connexion à la Seine (refuge en cas de conditions sévères pour certaines espèces). Le comblement du ru génère un impact au niveau de la zone humide (cressonnière de ruisseau). Les mesures compensatoires in-situ sont d'ores et déjà prévues avec le reméandrage du ru. L'objectif est de créer un milieu avec un vrai potentiel écologique qui sera à la fois satisfaisant d'un point de vue « équivalence fonctionnelle » vis-à-vis du potentiel actuel du ru et satisfaisant pour l'autorité environnementale.

- Aménagement d'équipements et de supports pédagogiques en vue de l'accueil du public (belvédère, ponton, cheminement en pas d'âne, kiosque, panneaux et mobilier d'accueil, places de stationnement...).

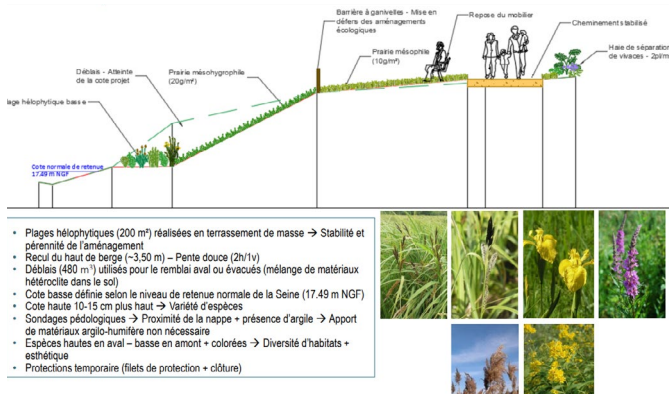
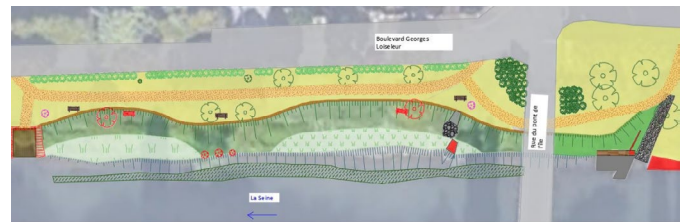
En 2022, ont été réalisées les investigations nécessaires à l'établissement de l'AVP : étude zone humide, investigation géotechnique, amiante, topographie, état des milieux.

Le scénario choisi consiste à effectuer un reméandrage du ru au sein de la zone humide attenante. Cet aménagement permet des gains d'un point de vue hydromorphologique et écologique. Le cours d'eau actuel sera remblayé et le nouveau tracé dans la friche va permettre de laisser plus d'espace au cours d'eau pour déborder.

OPÉRATION 3 : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES BERGES DE SEINE SUR LA COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE

En face de l'île de Vaux, sur le bras non navigué de la Seine, la commune de Vaux-sur-Seine (78740) possède des berges accessibles aux riverains. D'une faible potentialité écologique et avec une qualité paysagère dégradée, les berges sont très fréquentées par les riverains ou les gens de passage.

Aujourd'hui, l'accueil du public et les usages sont limités sur ce secteur. C'est dans ce contexte et dans le cadre de sa mission GEMAPI que le SMSO propose à la commune un projet de valorisation écologique et paysagère.



L'objectif principal de l'aménagement envisagé est la restauration des fonctionnalités écologiques du site, notamment via le reprofilage des berges, leur consolidation et leur végétalisation. Des actions visant à donner une plus-value paysagère à cet espace plébiscité par les riverains ainsi qu'une organisation de la fréquentation du site par le public permettant de concilier biodiversité et espace de promenade sont également envisagées pour compléter le projet d'aménagement des berges.

En 2022, un AVP a été réalisé. Il a été présenté lors du Copil du 29 septembre 2022.

Ainsi, sur la base du diagnostic et des 3 scénarios d'aménagement il a été retenu un scénario comprenant :

- Le terrassement de la berge en déblais pour implanter des « plages » d'hélophytes sur environ 200 m², un cheminement piéton en stabilisé, des ganivelles en crête de berges, des haies de séparation / voirie, la conservation du ponton béton le plus proche du pont avec création d'un banc en gabion, la destruction du 2^{ème} ponton béton situé en limite amont du site
- Un ponton pédagogique en lieu et place de l'ancien embarcadère
- Le remplacement des arbres et du mobilier (2 bancs) incompatibles avec le nouveau profil de berge
- Pas d'intervention sur la rampe de mise à l'eau située en limite amont du projet

OPÉRATION 4 : ÉTUDE DE CONCEPTION, DE MODÉLISATION D'UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENTS DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION HYDRIQUE DES SOLS SUR DIFFÉRENTS SOUS-BASSINS VERSANTS DE LA CU GPSEO

L'opération a pour objet la réalisation d'études sur les ruissellements et l'érosion hydrique des sols dans l'objectif de la mise en place d'aménagements luttant contre ces processus.

Le marché de MOE se compose de quatre secteurs d'études différents :

Sous-bassins versants des rus de la vallée Roy (95)

Bassin versant du Bois des enfers (78)

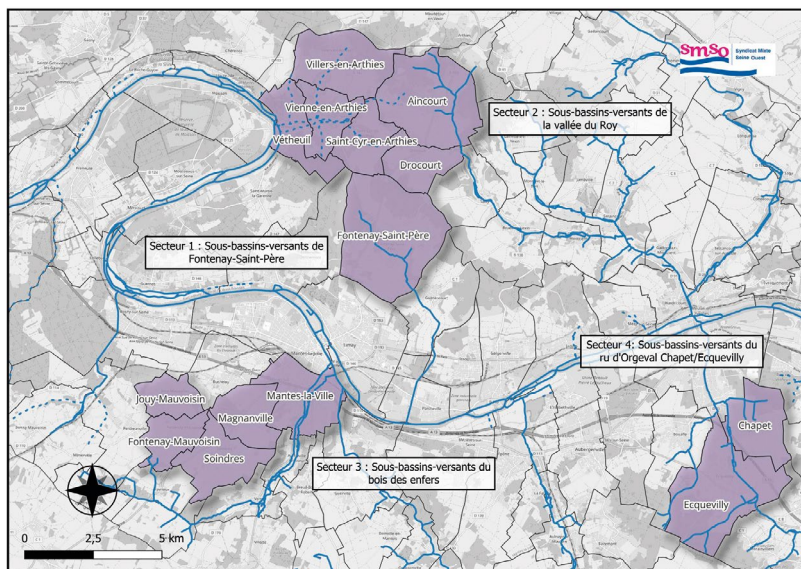
Bassin versant des rus de Fontenay-Saint-Père (78)

Sous-bassins versants du ru d'Orgeval -Ecquevilly et Chapet (78)

L'étude vise à établir un diagnostic du risque ruissellement sur la totalité des territoires communaux et à définir un programme d'aménagement hiérarchisé et chiffré pour réduire ce risque sur les sous-bassins versants cités précédemment.

L'année 2022 a été dédiée à la rédaction du marché, la consultation des entreprises, l'analyse des offres et la demande de subvention.

Le Copil de démarrage a eu lieu le 26 octobre 2022.



OPÉRATION 5 : MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENTS DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION HYDRIQUE DES SOLS SUR LES COMMUNES DE MÉZIÈRES-SUR-SEINE, ROSNY-SUR-SEINE ET AVERNES

L'opération a pour objet la réalisation d'études sur les ruissellements et l'érosion hydrique des sols dans l'objectif de la mise en place d'aménagements luttant contre ces processus. Le marché de MOE se compose de quatre secteurs d'études différents :

Sous-bassins versants des rus de la vallée Roy (95)

Bassin versant du Bois des enfers (78)

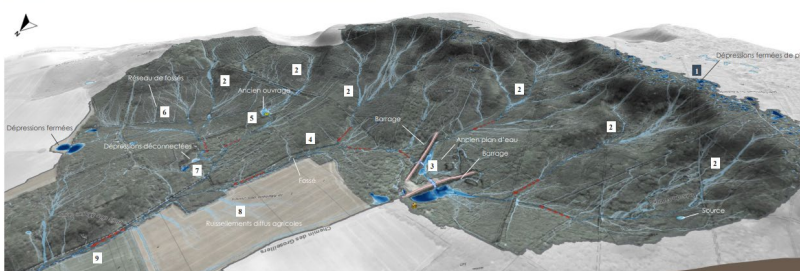
Bassin versant des rus de Fontenay -Saint-Père (78)

Sous-bassins versants du ru d'Orgeval -Ecquevilly et Chapet (78)

L'étude vise à établir un diagnostic du risque ruissellement sur la totalité des territoires communaux et à définir un programme d'aménagement hiérarchisé et chiffré pour réduire ce risque sur les sous-bassins versants cités précédemment. Cette étude comprend :

- 1 **LE DIAGNOSTIC RISQUE INONDATION PAR RUISSELLEMENT**
 - Identifier les axes de ruissellements et les secteurs touchés par l'érosion hydrique
 - Identifier les ouvrages de gestion et de régulation des eaux (mares, haies, fascines, fossés, etc.)
 - Identifier et cartographier les zones de rétention et d'infiltration
- 2 **L'ANALYSE DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES**
 - Recenser le système d'assainissement pluvial en place et caractériser les éléments du bassin de collecte : réseaux, ouvrages de stockage, etc.
- 3 **LA PROPOSITION DES AMÉNAGEMENTS ET DES SOLUTIONS**
 - Caractériser le système d'assainissement pluvial existant et définir s'il est en capacité d'accueillir les ruissellements
 - Hiérarchiser les solutions et les travaux selon les priorités retenues, en associant préventif et curatif, dans une logique amont-aval ;
 - Chiffrer les solutions selon une analyse globale (investissement et fonctionnement) ;
 - Établir un programme pluriannuel.

En 2022, a été réalisée la rédaction du marché, la consultation des entreprises et le choix du prestataire.



Axes de ruissellement du secteur amont d'Avernes

La phase 1 Étude Préliminaire a été engagée en 2022 et finalisée en début 2023. Cette phase a permis d'établir un état des lieux du secteur d'Avernes avec notamment l'identification des axes de ruissellement et les secteurs touchés par l'érosion hydrique.

OPÉRATION 6 : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION D'UNE PASSERELLE EN BORD DE SEINE SUR LA COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS (HORS GEMAPI)

La réhabilitation d'un ancien site industriel sur la commune de Cormeilles-en-Parisis (Val d'Oise), située en rive droite de la Seine, comporte notamment la création d'une darse pour l'aménagement d'un port de plaisance fluvial. Dans ce contexte, la Communauté d'agglomération Val Parisis a délégué au SMSO la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la passerelle de franchissement du canal de connexion de la darse avec la Seine afin d'assurer la continuité de la véloroute prévue en bord de Seine.



L'opération porte sur une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'une passerelle de franchissement du canal de connexion d'une darse avec la Seine, accessible aux personnes à mobilité réduite, à usage exclusif des piétons et cycles non motorisés thermiquement et permettant l'accès des bateaux au port aménagé dans la darse. Cet ouvrage a déjà fait l'objet d'études ayant abouti au stade d'esquisse, à une proposition technique, architecturale et financière.

Cette opération comporte les raccordements de l'ouvrage à la piste cyclable prévue en amont et en aval de l'ouvrage (rampes d'accès à la passerelle) et de tous les dispositifs qui lui sont liés, notamment l'équipement de l'ouvrage en matériels d'éclairage et la préparation des raccordements correspondants.

Cette opération comporte la définition des investigations complémentaires annexes qui pourraient être nécessaires à réalisation de l'ouvrage (géotechnique, topographie,...) dans la mesure où des investigations de ce type ont déjà été conduites, elles seront mises à la disposition du prestataire retenu. Cette opération ne comporte pas de travaux sur berges ou de terrassement liés à la connexion de la darse avec la Seine.

En 2022, ont été réalisés la rédaction du marché, la consultation des entreprises et le choix du prestataire.

L'opération a démarré le 8 juin 2022 (Copil n°1) avec la réalisation d'une analyse critique de l'AVP précédemment établi et la réalisation d'un nouveau AVP sur la base des différentes remarques.

5. La gestion des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les inondations

OPÉRATION 1 : GESTION DES COURS D'EAU

Le SMSO au titre de la compétence GEMAPI a en charge la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau.

La Seine est un cours d'eau domanial. Les eaux domaniales sont celles qui appartiennent au domaine public. Si l'État ou la collectivité est propriétaire du lit de la rivière et a l'obligation d'entretenir le cours d'eau, les riverains, quant à eux, conservent la propriété des berges. Mais l'exercice de leur droit de propriété est limité par la présence de servitudes.

En revanche les affluents de la Seine Mantoise sont des cours d'eau non domaniaux.

Le riverain est propriétaire, au droit de sa parcelle, de la berge et du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau.

S'il dispose, sur sa partie du cours d'eau, de certains droits (droit de pêche, notamment, cf. articles L215-1 à L215-6 du Code de l'environnement), l'obligation d'entretien lui incombe (cf. article L215-14 du Code de l'environnement).

Comme pour le domaine public fluvial, l'occupation du domaine privé nécessite une autorisation du propriétaire.

En cas d'absence d'entretien par les riverains ou afin de mettre en œuvre un programme d'aménagement du territoire, le syndicat peut se substituer aux riverains.

Le syndicat, pour investir des fonds publics sur des terrains privés, doit obtenir une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

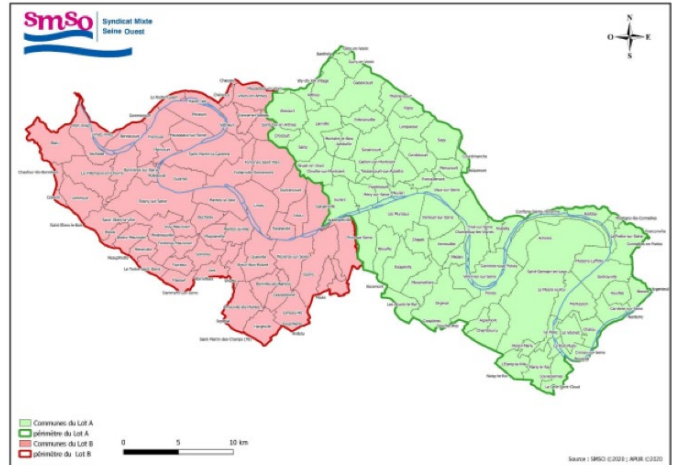
Actuellement, des défauts d'entretien sont régulièrement observés sur notre territoire souvent, en lien avec la méconnaissance des obligations et des bonnes pratiques.

Dans ce contexte, le SMSO a mis en place un programme d'entretien qui permet de se substituer, sur certaines zones identifiées, aux devoirs des propriétaires, dans le but de garantir, au titre de l'intérêt général, un milieu aquatique fonctionnel et le libre écoulement des eaux notamment en période de crue.

Le 24 juillet 2023, le SMSO a réceptionné l'Arrêté préfectoral portant autorisation la mise en place du Plan de gestion de la végétation sur le bassin versant de la Seine Mantoise, pour la période 2022-2026.

La gestion des cours d'eau comprend :

- l'entretien courant (fauchage principalement)
- la surveillance courante (vérification de l'état des ouvrages en temps normal, après la crue, la pluie, ...)
- la réalisation des documents réglementaires : registre d'activité, dossier d'archive de l'ouvrage, visites techniques approfondies, études de dangers pour vérifier la fiabilité de l'ouvrage, organisation du gestionnaire en situation normale et en situation de crue
- la surveillance en situation de crue et l'alerte aux maires et au Préfet en cas de risque
- les travaux de confortement (réparation).



Chaque année, le SMSO engage des opérations d'entretien de la ripisylve sur l'ensemble de son territoire. En 2022, plusieurs opérations d'entretien ont été engagées sur tous les cours d'eau du territoire afin de limiter ou supprimer la formation des embâcles notamment en amont des zones urbanisées pour éviter le débordement des cours d'eau et favoriser le développement d'une ripisylve adaptée aux cours d'eau.

Le descriptif technique des prestations à réaliser est commun aux deux lots géographiques. Il s'agit de :

Travaux de fauchage,

Travaux de débroussaillage,

Travaux d'abattage,

Travaux d'élagage et de taille,

Travaux d'évacuation ou de fixation d'embâcles,

Travaux de petits terrassements,

Travaux de petites maçonneries,

Travaux de collecte et d'évacuation de déchets,

Travaux de nettoyage et de curage

Les travaux ont pour objectifs la restauration, l'entretien et la protection des cours d'eau, la valorisation de la diversité de la faune et de la flore, la gestion du fonctionnement hydraulique des bassins versants.

Les objectifs recherchés sont ainsi :

d'assurer de bonnes conditions d'écoulement des eaux,

de prévenir le risque de formation d'embâcles,

de préserver et d'améliorer le fonctionnement écologique des milieux,

de ralentir les phénomènes d'érosion.

Fin 2021, le SMSO a lancé un marché réservé à l'insertion.

Deux prestataires ont été recrutés, Equalis pour le lot A (amont) et Green Hand pour le lot B (aval).

BC 15 - Lot A Montesson fauche partielle fermeture amont

BC 21 - Lot A Conflans taille de saules

BC 17 - Lot A Meulan-en-Yvelines entretien Aubette

BC 22 - Lot A Le Pecq coupe de saules

OPÉRATION 2 : GESTION DES DIGUES

Le SMSO est le gestionnaire des digues. Ces missions comprennent :

1 L'ENTRETIEN ET LA GESTION COURANTE DES DIGUES

- Fauchage mécanisé et débroussaillage des digues
- Entretien et réparation des ouvrages hydrauliques
- Traitement de petits désordres
- Gestion administrative
- Respect des obligations réglementaires (rapportage d'un certain nombre de documents au service de contrôle des ouvrages hydrauliques)

2 LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES DIGUES

3 LA SURVEILLANCE DES DIGUES HORS CRUE ET EN CRUE

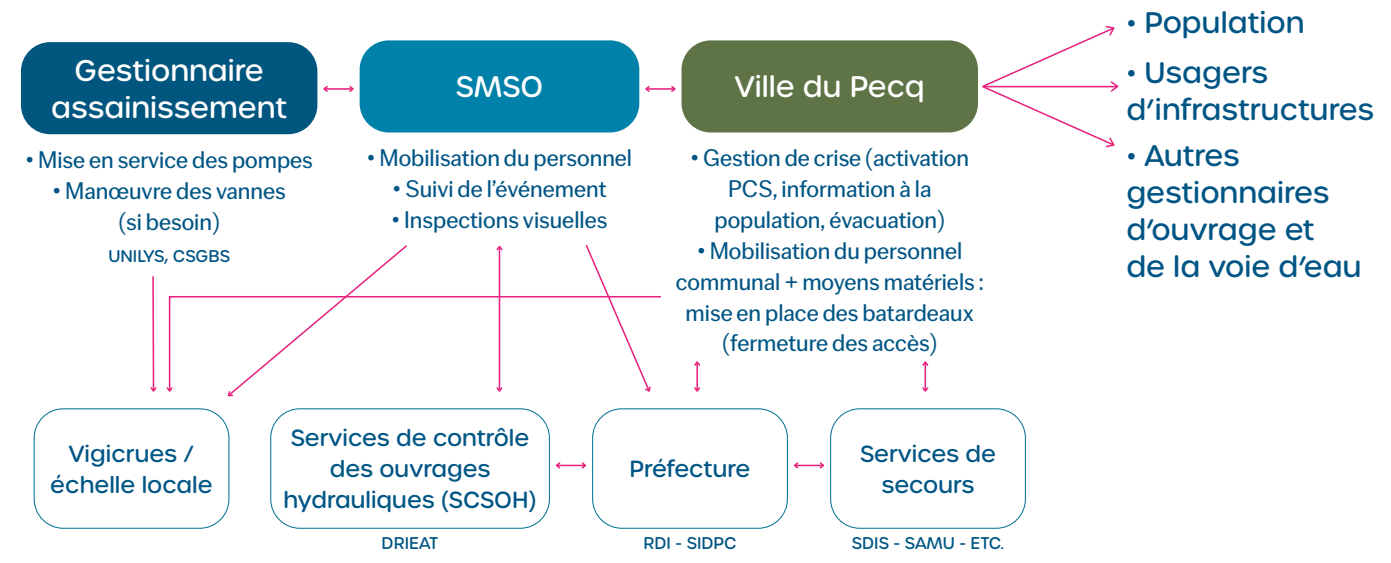
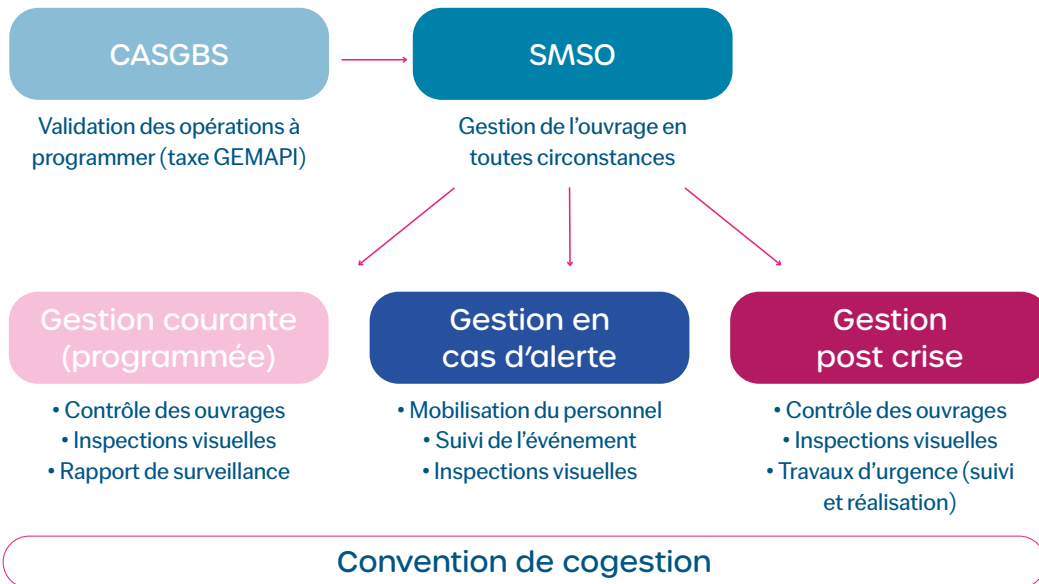
- Surveillance programmée hors crue (visites techniques approfondies)
- Surveillance en crue

4 L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES DIGUES

- Conduite d'études et de diagnostics
- Capitalisation de la connaissance (bases de données SIG)

Pour les digues, les interventions d'entretien de la végétation visent à :

- Maîtriser le développement des arbres et arbustes qui peuvent par leur système racinaire abîmer les ouvrages
- Fauche des talus pour permettre la surveillance de l'ouvrage et l'identification des désordres
- Fauches des plantes invasives (Renouée du Japon) pour limiter leur progression



OPÉRATION 3 : ÉTUDE DE DANGERS (EDD) DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT SARTROUVILLE-MONTESSON

Le système d'endiguement Sartrouville-Montesson est situé en rive droite de la Seine sur le territoire des communes de Sartrouville et de Montesson.

Le système d'endiguement est composé :

- D'un linéaire de 3 590 m d'ouvrages de protection composés de murs, digue en remblai, rideaux de palplanches et d'ouvrages mixtes composés d'une digue en remblai et de palplanches centrales ;
- D'ouvrages de fermeture complémentaires plus ponctuels :
 - ° Les ouvrages de fermeture des conduites traversantes : 5 clapets de nez côté Seine, 14 vannes de fermetures des rejets gravitaires en Seine au niveau des postes de crue et 8 clapets à boule placés sur les conduites de rejet des pompages effectués en crue.
 - ° Les ouvrages de fermeture des ouvertures batardeables : 37 lots de batardeaux en aluminium placés dans des rainures.

CHIFFRES CLÉS

3 590 m
de linéaire d'ouvrages
de protection

13 clapets

14
vannes de fermetures

37
lots de batardeaux



Section de digue courant de Montesson



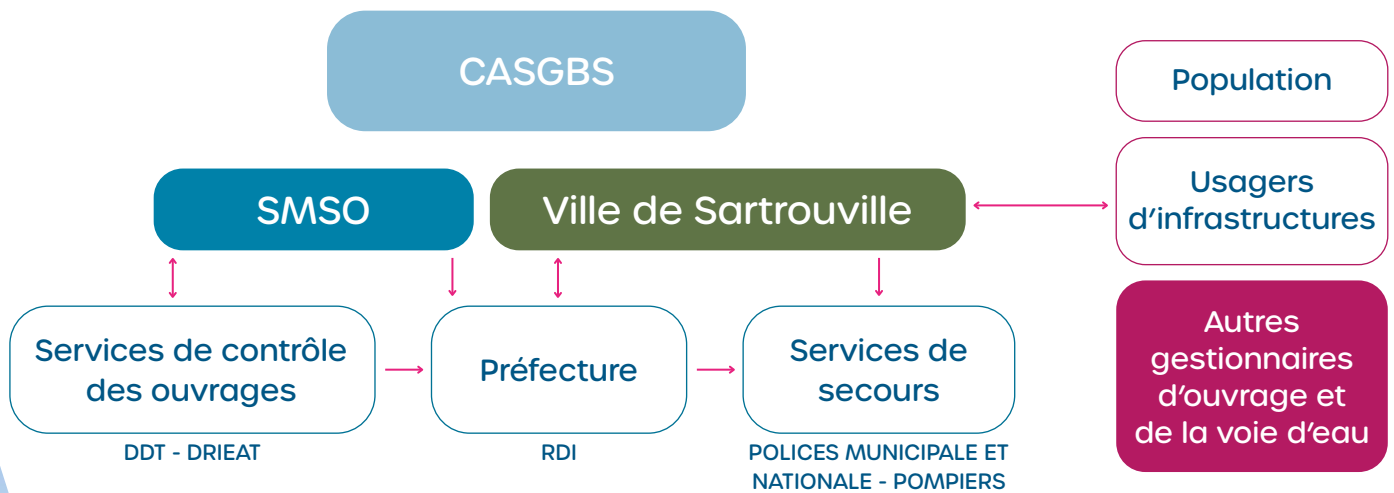
Section de digue courant de Sartrouville

La population protégée par le système d'endiguement de Sartrouville-Montesson pour une hauteur de 6,15 m à Chatou est proche de 3 000 personnes en comptant la population résidente, les capacités d'accueil des établissements recevant du public et les employés (2 893 selon le décompte effectué).

L'étude de dangers du système d'endiguement Sartrouville-Montesson répond à une obligation réglementaire. L'étude de danger vise à évaluer les performances d'un système d'endiguement. Elle conduit à en déterminer, afficher et justifier son niveau de protection.

Ainsi, le SMSO, comme gestionnaire de ce système d'endiguement dès la fin des travaux de Montesson, a engagé la réalisation d'une EDD du nouveau système d'endiguement Sartrouville-Montesson.

L'objectif principal de cette étude est de produire les documents nécessaires à l'**autorisation du système** et d'accompagner le Syndicat et la ville de Sartrouville pour l'amélioration de l'organisation du gestionnaire.



En 2022, suite à la finalisation des travaux de construction de la digue de Montesson, le SMSO a déposé un dossier de classement en système d'endiguement au titre de l'article R.564-14 du Code de l'Environnement du système d'endiguement composé de la digue de Montesson, de la digue de Sartrouville et de leur fermeture respective amont et aval.

Suite aux observations des services instructeurs, une EDD révisée a été déposée en octobre 2022.

En 2022, le SMSO a réalisé avec toutes les parties prenantes un travail important sur l'organisation générale et les consignes. La note d'organisation a été associée à l'EDD. Cette note a pour objet la présentation de l'organisation générale du SMSO (gestionnaire gemapien) et de la ville de Sartrouville (bénéficiaire de l'ouvrage) pour la gestion à savoir, l'exploitation, la surveillance, l'entretien et la maintenance, par tous temps.

OPÉRATION 4 : ÉTUDE DE DANGERS (EDD) DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT LE PECQ RIVE GAUCHE ET RIVE DROITE

Les digues rive gauche et rive droite du Pecq s'étendent sur près de 1,7 km sur chaque rive de Seine, à plus ou moins grande distance du fleuve. Elles se composent de murettes ou murs en béton, de merlons ou digues en terre, d'ouvertures batardables, d'une hauteur de 0,5 à 1,2 m sur le terrain naturel. Les systèmes d'endiguement associés (classement à venir) comprennent en plus divers ouvrages : stations de relevage d'assainissement, remblai routier, piles de voie ferrée, ... et berges aménagées.

Des études préalables sont nécessaires pour justifier l'étendue de ce système et quantifier l'état de vulnérabilité des ouvrages.

Pour la réalisation des EDD, entre 2021 et 2022, plusieurs investigations ont été réalisées :

Débroussaillages préalables

Levés topographiques et bathymétriques

Inspections télévisuelles ponctuelles

Investigations sous fluviales des palplanches et enrochements

Reconnaitances géotechniques

Inventaires écologiques relatifs aux demandes d'autorisation de travaux

Des démarches administratives assujetties à des études techniques formalisées sont nécessaires au classement des aménagements en ouvrages de protection contre les inondations. Ce classement est par ailleurs indispensable à l'obtention de subventions pour les travaux.

A terme, les travaux visent l'uniformisation altimétrique des ouvrages existants et leur renforcement structurel (profil des merlons de terre, stabilité des murs en béton, etc.).

Le montant prévisionnel de l'opération est de 6 M€ HT.

En 2022, le SMSO a réalisé avec toutes les parties prenantes un travail important sur l'organisation générale et les consignes.

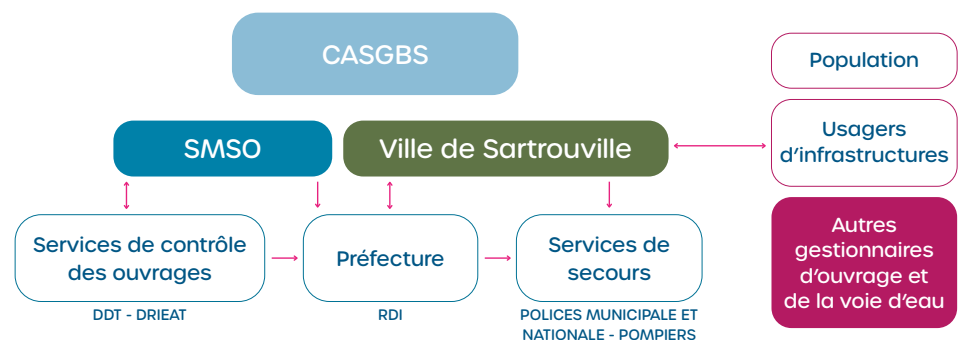


Figure 2 : Carte des structures décisionnelles impliquées dans la gestion de la digue

La note d'organisation a été associée à l'EDD. Cette note a pour objet la présentation de l'organisation générale du SMSO (gestionnaire gemapien) et de la Ville du Pecq (bénéficiaire de l'ouvrage) pour la gestion à savoir, l'exploitation, la surveillance, l'entretien et la maintenance, par tous temps, des systèmes d'endiguement rive gauche et rive droite de Seine indépendants au Pecq



Mur partiellement basculé – rive gauche



Interface digue rive droite / batardeau sur voirie / mur de propriété

OPÉRATION 5 : SURVEILLANCE DES DIGUES

Surveillance : Ensemble des actions de contrôle sur l'ouvrage menées ou organisées par le gestionnaire devant garantir son bon état et son exploitation normale dans son cadre de dimensionnement. Les éventuels désordres observés au cours des opérations de surveillance peuvent conduire à une révision provisoire ou définitive des modalités d'exploitation de l'ouvrage.

Les agents du SMSO réalisent, tout au long de l'année, la surveillance de ses ouvrages par des visites de surveillance.

En complément à ces visites, des visites plus complètes dites visites techniques approfondies (VTA) dont la périodicité imposée varie en fonction du classement (périodicité a minima digue A : 3 ans ; B : 5 ans ; C : 6 ans) sont réalisées par des organismes agréés ou pas, ayant des compétences multiples hydraulique, géotechnique, génie civil et électromécanique

En 2022, une VTA des digues de Sartrouville et Montesson a été réalisée.



6. Actions hors GEMAPI

OPÉRATION 1 : PASSERELLES

LA PASSERELLE MANTES-LA-JOLIE/LIMAY

Le projet, comme le pont d'origine, se compose de trois parties aux ambiances différentes et toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il emprunte en quelque sorte le parcours qui était d'actualité en 1765.

Une première passerelle, appelée « Grande passerelle », relie la rive gauche, côté Mantes-la-Jolie, à l'Île aux Dames. Cet ouvrage, d'une largeur libre de 5 mètres et d'une longueur de 180 mètres est accrochée au pont existant.

Un cheminement doux a été aménagé sur l'Île aux Dames afin d'offrir un belvédère au patrimoine existant tel que la Collégiale de Mantes, la Tour Saint Maclou, le château des Célestins, l'église Saint-Aubin et le quai des Cordeliers.



La Grande passerelle, sur le bras ouest de la Seine, ainsi que le Théâtre de verdure sur l'Île au Dames ont été inaugurés le 20 septembre 2019.

Une seconde passerelle, appelée « La couture », doit rétablir la continuité du franchissement de la Seine sur le bras est en reconstituant les deux arches manquantes du Vieux Pont de Mantes, allant de la « Maison du Passeur » située rive droite à l'Île de Limay.

Cet ouvrage est actuellement en phase études en raison de difficultés d'ordre géotechnique révélées lors de la préparation des travaux de restauration des parties immergées du Vieux Pont. La recherche de solutions alternatives et une nouvelle inspection des piles ont abouti en 2021 au choix d'un procédé de restauration subaquatique. En 2022, ce dernier a fait l'objet d'un complément d'information et d'une validation auprès des différentes autorités de réglementation.

Co-maître d'ouvrage : CU GPS&O
Maître d'ouvrage délégué : EPAMSA

LA PASSERELLE POISSY/CARRIÈRES-SOUS-POISSY



Le projet consiste à créer un franchissement de la Seine, dédié aux piétons, aux cyclistes et adapté aux personnes à mobilité réduite, entre Poissy et Carrières-sous-Poissy en aménageant une passerelle de 305 mètres à partir des vestiges de l'ancien pont qui date du Moyen Âge.

Aujourd'hui, seul le pont routier de Poissy permet de relier les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy. Une passerelle entièrement dédiée aux circulations douces permettra de réaliser ce trajet dans des conditions de sécurité optimales. En incitant à de nouvelles pratiques de déplacement, cette passerelle contribuera également à résorber la coupure naturelle et urbaine que constitue la Seine entre ces deux communes.

Cette nouvelle infrastructure répond à plusieurs enjeux :

Faciliter l'accès aux transports en commun (notamment l'accès à la gare de Poissy)

Permettre aux habitants d'accéder plus facilement aux équipements de part et d'autre de la Seine

Constituer un levier d'action en faveur de la transition environnementale en offrant aux habitants une véritable alternative à la voiture pour franchir quotidiennement la Seine en toute sécurité

Participer à l'attractivité économique et au développement touristique du territoire grâce à un geste architectural à fort rayonnement qui valorise les berges de la Seine.

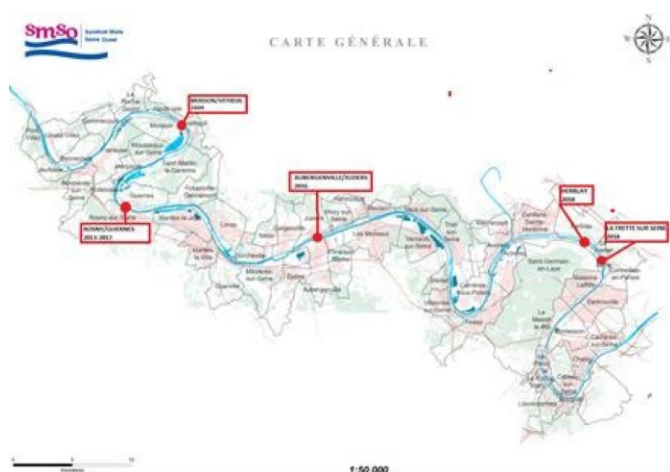
Son budget s'élève à 19,9 M€ HT ; il est cofinancé par l'État, la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy.

L'année 2022 a été consacrée à finaliser l'Avant-Projet en tenant compte de l'ensemble des prescriptions des autorités réglementaires.

Co-maître d'ouvrage : CU GPS&O
Maître d'ouvrage délégué : EPAMSA

OPÉRATION 2 : BACS

Depuis 2009, cinq bacs ont été rétablis ou installés par le syndicat.



Quatre de ces équipements rencontrent un succès croissant (Moisson/Vétheuil, Aubergenville/Juziers, Herblay et La-Frette-sur-Seine) alors que le fonctionnement du bac entre Rosny et Guernes a été arrêté en 2017, en raison d'un nombre de passagers insuffisant.

Les investissements sont réalisés par le SMSO, avec l'aide du Département des Yvelines. Les communes décident du calendrier de fonctionnement, recrutent et rémunèrent les équipages (un capitaine et un matelot), et s'occupent de l'approvisionnement en carburant.

Les périodes d'exploitations vont généralement de mi-avril à mi-octobre avec un fonctionnement les week-ends et parfois en semaine pour des occasions particulières (marchés, manifestations, ...). Les bacs fonctionnent entre 60 et 80 jours par an. Outre l'activité de passage de rive à rive, les communes ont la possibilité de mettre en œuvre des petites promenades sur le fleuve avec ces matériels. Les traversées sont gratuites.

Les équipements (bateaux et pontons) sont mis à la disposition des communes par convention. Les communes ont en charge le fonctionnement et l'organisation des traversées. Le SMSO est ainsi propriétaire de 4 bateaux d'une capacité de 12 passagers et de pontons qui, en saison d'activité, sont prioritairement affectés aux traversées du fleuve. Le syndicat assure l'entretien de ces équipements



Le coût des investissements pour l'installation d'un bac varie entre 180 et 200 K€ TTC. Il comprend les équipements (bateau et pontons) et les aménagements de berges nécessaires.

- La construction d'un bateau représente entre 65 et 70 K€ TTC
- La construction et l'installation de 2 pontons représentent entre 70 et 75 K€ HT.



SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST (SMSO)

Hôtel du Département
2 place André Mignot
78012 Versailles Cedex

01 39 07 88 02
www.smso.fr